

Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Europe

N° 29

Hiver 2013

Université de Strasbourg : Bureau d'économie théorique et appliquée
B! " # \$ %

Editorial - L'Europe, ses atouts et son futur Parlement de Michel Dévoluy
Université de Strasbourg, BETA

L'idée est à la mode, la faible présence de l'Europe dans l'espace public s'explique par l'absence d'offre politique crédible. Il est vrai qu'on attend toujours l'émergence d'un parti politique européen dont la ligne majeure

serait l'approfondissement de l'Union. Aujourd'hui, l'apparition d'un tel parti est d'autant plus improbable que l'Europe déconcerte ou, pire, déçoit. Elle devait protéger ses citoyens, elle pilote des politiques d'austérité. On attendait la solidarité, on observe la défiance. Mais l'Europe ne peut nous apporter que ce qui est inscrit dans les traités. Le bilan de cette Europe là, qui reste avant tout intergouvernementale, est contrasté. D'un côté, elle a apporté la paix, des politiques communes, le marché unique et l'euro. De l'autre, elle soutient une vision économique libérale qui impose des règles au lieu de choisir des politiques réactives. La conséquence est prévisible : les Européens iront très peu voter aux élections du parlement européen en mai 2014. Il est de bon ton de le déplorer, mais sans plus. D'ailleurs, le discours selon lequel l'Europe serait davantage notre problème que la solution à

la crise s'instille dans les esprits et incite à l'abstention.

Toutefois, une autre voie pour l'Europe est possible, et souhaitable. En attendant l'avènement d'une improbable offre politique, c'est vers la demande d'Europe qu'il convient de se tourner. Concrètement, il s'agit de prouver aux

Sommaire

A quoi sert le Parlement européen ? Michel Dévoluy.....	5
Le renflouement européen des Etats et de leurs banques Gilbert Koenig.....	11
La politique monétaire par le gonflement des bulles Meixing Dai.....	17
La Commission européenne est-elle responsable des excédents commerciaux allemands ? Eric Rugraff.....	27
Les enjeux économiques du brevet unitaire européen Agnieszka Kupzok, Julien Pénin.....	31
Les erreurs de la construction européenne expliquent-elles la crise actuelle ? René Kahn.....	37
Une communauté de producteurs, dirigée par des élites éclairées ? Damien Broussolle.....	41
Comprendre le débat européen Michel Dévoluy.....	45

citoyens qu'il existe un vrai besoin d'une Europe, mais d'une Europe résolument plus politique, c'est à dire d'une Europe différente de celle inscrite dans les traités. Si les arguments sont convaincants, les citoyens demanderont plus d'Europe.

Trois séries de raisons justifient l'aspiration à une Europe plus forte, plus lisible et plus démocratique.

1. D'abord, l'Union économique et monétaire actuelle ne peut pas fonctionner correctement avec une monnaie unique et des politiques économiques nationales -notamment budgétaires- soumises à la tutelle de règles aveugles. Ce fédéralisme tutélaire stérilise les politiques économiques actives, déconstruit nos modèles sociaux et fait reculer la démocratie. Il faut changer la donne dans la zone euro.
2. Ensuite, une Europe unie serait bien plus forte au sein de la géopolitique mondiale. L'Europe est la première puissance économique au monde, mais elle reste un nain politique. Ensemble, nous pourrions affronter plus aisément les grands défis futurs qui vont de l'environnement à l'approvisionnement en matières premières et en énergie en passant par une agriculture responsable et la régulation des marchés financiers. Soyons ici vigilants : aucun Etat membre, fut-il le plus important, ne sera présent à la table des grandes puissances politiques du siècle à venir. Le monde change, ne fermons pas les yeux en restant calés sur l'image de l'Etat-nation expression indépassable de la souveraineté.
3. Enfin, les citoyens sont à la recherche, souvent tâtonnante, d'un autre modèle économique et social que celui que nous connaissons. Notre vie collective est largement façonnée par l'individualisme, la cupidité et la concurrence. Le tissu social tend à se déliter et notre mode de croissance économique paraît fragile et difficilement soutenable sur le long terme. Ici encore, aucun Etat ne peut, tout seul, s'émanciper des normes et des contraintes imposées par la mondialisation et la doctrine économique et sociale dominante. Sauf à choisir l'autarcie. Mais l'Europe, qui est un espace relativement fermé, en a les moyens. L'Europe est en position, après avoir installé la paix des armes, d'établir une société plus apaisée. Elle pourrait alors devenir le continent exemplaire et respecté.

Si une grande partie des Européens pensent que l'Europe peut répondre à ces trois grands enjeux, ils demanderont plus d'Europe en votant pour leur parlement en mai 2014. Et comme la politique a horreur du vide, une offre d'Europe se dessinera du côté des partis politiques.

quoi sert le Parlement européen

(Michel) évolu**

Nous allons élire en mai 2014 nos députés européens. Cet article présente la place originale du Parlement européen dans l'espace politique. Il montre que son pouvoir est encore très limité par le poids de l'intergouvernemental. Mais c'est en votant pour lui que nous pourrions lui donner les moyens de peser sur l'évolution de l'Union européenne.

Le Parlement européen (PE) est souvent méconnu¹. Sa mission est de représenter 500 millions d'Européens. En principe, il devrait être au cœur du fonctionnement de la démocratie européenne. Mais en réalité, l'Europe reste largement intergouvernementale avec le poids écrasant du Conseil européen (1). Le parlement européen est élu au suffrage universel depuis 1979. Depuis lors, son pouvoir s'est accru. Il est d'ailleurs devenu, avec le Conseil des ministres, le co-législateur de l'Union. Toutefois, ce pouvoir demeure encore assez formel (2). Pour autant, il ne faut pas en conclure que son rôle est sans importance. Voter massivement pour lui est un moyen de lui donner le poids nécessaire pour peser sur l'évolution de l'Europe (1).

1. Le PE et la démocratie européenne

Le fonctionnement de la démocratie européenne est le produit du rapport de force entre ses diverses institutions. Bien que le PE soit élu au suffrage universel pour nous représenter, son image reste floue. *Le PE dans l'architecture institutionnelle de l'UE*

À la fin du processus d'intégration, dans les années 1950, deux institutions pilotaient l'Europe : le Conseil des ministres, élément central puis-à la fois la législation, la Commission, gardienne des traités, assurant la gestion de l'Europe au quotidien et préparant les textes votés ensuite par le Conseil des ministres. Le Parlement européen était simplement informé.

Le premier grand changement survient avec la présence, à partir de 1988, du Conseil euro-

péen réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement. Le Conseil européen était alors des premiers traités. Il commençait par se réunir de façon informelle. Puis il prit de plus en plus de place au fur et à mesure que le poids de l'Europe augmentait dans la vie économique, sociale et politique des Etats membres. Il est ainsi devenu une institution de l'Union européenne depuis le traité de Maastricht. Ensuite, le Conseil européen est devenu notre organe suprême, mais il n'a pas le pouvoir législatif. Les Sommes européennes, son autre mission essentielle, les décisions des réunions du Conseil européen, menées désormais de l'Union. Mais d'ailleurs, le Conseil européen se réunit au minimum deux fois par

Le Conseil européen donne des orientations nécessaires

Le Conseil européen informe le public

est 7 points étendus (1)

semestriel (1) il a les grandes lignes politiques

et les grandes options stratégiques de l'Union

¹ Notre présentation du Parlement européen s'appuie sur le traité signé à Lisbonne le 11 décembre 2007 et entré en vigueur le 1er décembre 2009. Il comprend en réalité deux textes : le traité sur l'Union européenne (*) et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (**) - qui précise en 15 articles le contenu et les modalités des missions de l'Union européenne.

les thèmes importants sont dans les mains du Conseil européen pour une raison simple le Conseil des ministres, l'autre co-législateur, se comporte dans ses votes en parfaite cohérence avec les décisions initiées par le Conseil européen. Sur l'ensemble, les mandats de mandat du PE se situent surtout sur des questions techniques qui découlent des traités et des grands thèmes stratégiques des États et de gouvernement.

Le mécanisme d'élection du PE

Avant 1999, les députés des États membres choisissaient parmi eux les représentants qu'ils envoyaient au PE. Le rôle du PE était limité : il était informé, mais n'avait aucun véritable pouvoir législatif.

La répartition des 751 sièges pour le PE (législature 2014-2019)

5	Allemagne
13	France
13	(Italie, Royaume-Uni)
13	Espagne
13	Pologne
13	Roumanie
13	Pays-Bas
13	Belgique, Grèce, Hongrie, Portugal, République tchèque
13	Suède
13	Autriche
13	Irlande, Slovaquie, Finlande
13	Lettonie, Slovaquie
13	Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie

Créée à l'élection du PE au suffrage universel, l'Europe paraissait se mettre en ordre de marche pour construire une architecture institutionnelle semblable à celle d'un État fédéral. En aurait alors, d'un côté, le PE exprimant la volonté des citoyens et, de l'autre, le Conseil des ministres représentant les gouvernements des États membres. C'était le début de ce que l'on désigne désormais comme le processus de codécision entre le PE et le Conseil des ministres. En regardant de plus près, et à la lumière de l'expérience, l'Europe est restée, depuis 1999, essentiellement calée sur un système original présentant à la fois des aspects fédéraux et des aspects intergouvernementaux. L'Europe n'est pas encore fédérale.

La législature du PE est de cinq ans. Nous élirons 51 députés en mai 2018. Ils étaient 51 en juin 2009. Sur le PE, chaque député a une voix. Selon le traité de Lisbonne, la représentation au PE est assurée de façon démocratique proportionnelle avec un seuil minimum de sièges par État membre, le maximum admis étant de quatre-vingt-sept.

Le mode de scrutin pour les élections du PE est normalement proportionnel. Mais les procédures électorales demeurent variées : selon les États membres, dès lors que le principe de la proportionnalité est respecté, les circonscriptions peuvent être nationales ou régionales. En outre, la répartition des sièges entre les députés est proportionnelle (le nombre des députés est proportionnel à la population) (18), Sud-Est (18), Nord-Ouest (10), Sud-Ouest (10), Est (10), Ouest (10), " assises centrales" (5), Europe centrale (1). Sur le PE, les députés se regroupent par affinité politique sans tenir compte des nationalités. Les 51 députés issus des élections de 2009 ont formé 10 groupes politiques très différents au regard du nombre des députés inscrits.

Répartition par groupe des 736 députés de la législature 2009-2014

51	Parti populaire européen (PPE)
13	Alliance progressiste de socialistes et démocrates (S&D)
13	Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
55	Centre-droite européenne (CRE)
58	Conservateurs et réformateurs européens (E&J)
15	Caucus unitaire européenne (CUE) et Caucus verte nordique (VCL)
13	Europe de la liberté et de la démocratie (E&F)
13	Le groupe des parlementaires non-inscrits

La participation des citoyens aux élections européennes a jusqu'à présent toujours été en régression. Elle est passée de 51% la première fois, en 1999, à 43,5% en 2009. La courbe de la désaffection est donc radicale. Par ailleurs, la participation est très variable selon les États. Ainsi, en 2009, elle était de 51,5% en Slovaquie contre 31% au Royaume-Uni. Ces chiffres nous interpellent. Ils s'expliquent par les difficultés de percevoir le pouvoir réel de cette institution, même s'il a augmenté au cours du temps. Mais ils ré-

sultent également de l'image : rouillée du PE auprès des électeurs.

Une image encore floue

Les Européens choisiront leurs députés le 5 mai 2018. Pour le moment, cet acte démocratique manque de les intéresser profondément les électeurs. Aujourd'hui, l'Europe est certes incontournable, mais elle est peu mobilisatrice. Certains observateurs craignent la participation aux élections de 2018 soit encore plus faible qu'en 2014. (Il est vrai que les élections européennes passionnent moins que les élections des parlements nationaux, même s'il est de son ton de le déplorer.

Les applications du désintérêt des citoyens pour le PE proviennent, pour partie, de l'image encore floue de cette institution dans le fonctionnement de la démocratie européenne. Comparé aux parlements nationaux, le PE semble un peu en retrait, pour ne pas dire déclassé, dans la hiérarchie des institutions politiques. Ce déclassement a plusieurs raisons. Nous mentionnons ici celles qui nous paraissent les plus visibles, sans prétendre être exhaustif et sans parler de leurs importances relatives.

Le PE apparaît souvent moins prestigieux que les parlements nationaux. Les candidats choisis par les partis politiques sont éloignés des lumières des arènes politiques nationales. Certains candidats sont imposés après des tractations qui ont peu à voir avec les grands enjeux européens. D'autres concourent un point de vue après des écarts aux élections nationales. Ces situations, même si elles restent minoritaires, obscurcissent les véritables enjeux du plus grand nom : le candidat.

Le rôle joué au sein du PE est renforcé par l'existence de la rivalité entre ses deux sièges à Strasbourg (pour les séances de travail) et un à Bruxelles (pour les 12 sessions plénières). La présence du secrétariat du PE à Luxembourg vient encore compliquer l'image du PE. Outre argument qui participe à irriter l'image du PE les coûts élevés en temps et en argent entraînés par la présence du PE sur deux villes.

Comparé aux vies parlementaires nationales, le PE provoque moins de rêves et de passions. Cela tient en partie à sa culture du compromis. En effet, on assiste rarement au PE à de grands affrontements médiatisés dont les citoyens sont friands. Cela s'explique largement par la nécessité de décider en composant avec une grande variété de cultures politiques. Pour fonctionner, le PE a tendance à

éviter les grandes confrontations idéologiques et la pratique du compromis. Au coup, sa vie démocratique peut sembler plus terne et moins dynamique que dans les parlements nationaux.

Cette culture du compromis s'incarne parfaitement dans le choix du président du PE. Le PE désigne son président pour une durée de deux ans et demi, c'est à dire pour la moitié de la mandature. Cette procédure a pour objectif de permettre une alternance entre la droite et la gauche du PE. L'ère de Juppé (à gauche), pour la droite, puis l'arrivée de Macron (à droite), pour la gauche ont été les deux présidents successifs de la législature 2014-2018. L'alternance automatique est certes louable, mais elle n'est pas l'expression d'un mécanisme de majorité politique issue des urnes. Le PE a ici l'habitude de fonctionner de façon consensuelle.

Le PE souffre également de la mauvaise image de la démocratie européenne. La technocratie européenne pilote l'évolution de l'Europe. Le traitement des consultations par référendum est à cet égard exemplaire. La France a voté non au traité constitutionnel en 2005 et l'Irlande a voté non au traité de Lisbonne. Mais pour avancer, d'autres procédures furent choisies afin de finalement approuver les traités. Ce contournement des votes reflète l'image de l'Europe auprès des citoyens.

La place du PE dans l'espace politique peut être résumée par le comportement des politiques, comme des électeurs, au soir des élections européennes. Il est de constater que, tout au long de ces soirées-là, la tentation est grande d'apprécier la répartition des sièges dans chaque Etat membre comme si elle était le reflet des résultats nationaux. Ainsi, les élections européennes se trouvent largement perçues et analysées comme une mesure des rapports de force au sein de chacun des Etats membres. Et l'image d'une démocratie européenne vivante n'en sort pas grandie. Cette vision est renforcée par les difficultés qu'ont les citoyens de saisir les pouvoirs réels du PE, même si ceux-ci sont en extension.

2. Des pouvoirs en extension constante

Depuis l'élection du PE au suffrage universel en 1979, les cinq traités successifs ont systématiquement renforcé ses prérogatives.

Le président du PE assure des fonctions protocolaires et de représentation de l'UE vis-à-vis de l'extérieur. Il dirige l'ensemble des activités du Parlement et préside ses délibérations. (Il joue un rôle important dans les dialogues entre les autres institutions de l'UE).

uni-ue (1%<F), traité de " aastricht (1%%,), traité d'3msterdam (1%%&), traité de 9ice (, 001), traité de Lis:onne (, 00<) ¹. Le pouvoir du PE est résumé dans l'article 18 du *)E 5 ? Le parlement européen e4erce, conjointement avec le \$onseil, les lonctions lé#islative et :ud#étaire. (l e4erce des lonctions de contr.le politi-ue et consultatives con!ormément au4 conditions prévues par les traités. @

La codécision ou la compétence législative ordinaire

Le principal pouvoir du PE est d'être le co-lé#islateur de l') E, 7 c. té du \$onseil des ministres, #rDce 7 la méthode de codécision. La codécision s'est imposée 7 partir du traité de " aastricht. 3vant, la procédure de coopération, instituée par l'3cte uni-ue, con!érait dé#7 une !orme de pouvoir lé#islati! au PE.

La codécision est devenue depuis le traité de Lis:onne la procédure lé#islative dite *ordinaire* de l') E. La \$ommission prépare les te4tes et les présente au PE et au \$onseil. Pour -ue le te4te soit adopté, il doit être approuvé par le PE et le \$onseil. (l !aut donc l'accord des deu4 institutions. ' ans la mesure oQ le PE peut présenter des amendements, des navettes sont mises en place entre les trois institutions (\$ommission, \$onseil, PE). Si cela est nécessaire, un *comité de conciliation* est actionné afin d'arriver 7 un compromis. ' ans certains cas, l'enti>re procédure peut durer plus d'une année.

Les domaines de la codécision se sont élar#is au cours du temps. 9ous présentons ci-dessous les principau4 nouveau4 t6>mes soumis 7 la codécision, de traités en traités.

- 3vec " aastricht 5 Le marché intérieur, l'éducation, la culture, la santé, la protection des consommateurs. *ous les #rands programmes-cadres relatifs 7 l'environnement, la rec6erc6e ou les réseau4 transeuropéens sont é#alement adoptés par codécision.
- 3vec 3msterdam 5 3ctions 7 l'encoura#ement pour l'emploi, coopération douani>re, lutte contre la fraude, droit d'éta: lissement, politi-ue des transports, politi-ue sociale, ;onds social européen.
- 3vec 9ice 5 La politi-ue industrielle et la coopération judiciaire.
- 3vec Lis:onne 5 ' e nouveau4 domaines d'action comme les o: lectifs de la politi-ue a#ricole commune et le cadre de la politi-ue commerciale commune.

(l convient de souli#ner ici -ue toutes les dispositions liscales et sociales impli-uant des décisions linanci>res restent totalement de la compétence des Etats. Seule l'unanimité des Etats mem: res pourraient c6an#er cela.

Les autres compétences du PE

3 c. té de son r. le maeur dans la codécision, le PE est doté d'un ensem: le de pouvoirs et de responsa: ilités. L'énoncé de ses diverses compétences démontre la place non né#li-#ea: le du PE dans la vie de l') E.

- Le pouvoir d'*avis conforme* ne rel>ve pas de la procédure lé#islative mais con!>re au PE le pouvoir d'approuver, ou non, une décision arrêtée par le \$onseil des ministres. 3utrement dit, les décisions concernées ne peuvent entrer en application -ue si le PE est d'accord. En économie, cela concerne en particulier l'adoption du cadre linancier pluriannuel des dépenses :ud#étaires de l') nion et la détermination des modalités des ressources propres du :ud#et de l') nion. 9ous reviendrons sur ces importantes -uestions plus loin.
- Le PE a é#alement 7 donner un *avis consultatif* o: li#atoire dans certains cas. 3utrement dit, le PE donne son avis, mais le \$onseil peut passer outre lors-ue cet avis est dé!avora: le. \$'est le cas pour les accords internationau4 autres -ue ceu4 soumis 7 l'avis con!orme ou pour des aspects concernant la politi-ue étran#>re.
- Le PE est *informé* des décisions du \$onseil, comme dans le cas des #rands orientations de politi-ue économi-ue (CEPE). ' e même, le PE est simplement in!ormé des décisions prises pour ce -ui concerne le pacte de sta: ilité et de croissance (PSS).
- Le PE est consulté comme d'ailleurs le \$omité économi-ue et social et le \$omité des ré#ions pour l'éla: oration des li#nes directrices pour l'emploi (L' E).
- Le PE n'a pas de pouvoir d'initiative. " ais il peut demander 7 la \$ommission de ? soumettre toute proposition appropriée @ sur des -uestions en relation avec la mise en uvre des traités.
- Le PE peut, 7 la demande d'un -uart de ses mem: res, constituer des commissions d'en-uêtes concernant des allé#ations d'in!raction ou de mauvaise administration dans l'application du droit de l') E. " ais le PE n'a#it -ue si les !aits e4aminés ne sont pas dé#7 soumis au4 luridictions compétentes de l') E. \$es \$ommissions d'en-uêtes sont toujours temporaires.

¹ L'ouvrage de Rves 'outriau4 et de \$6ristian Le-uesnes, cité en : i: lio#rap6ie, nous sert ici lar#ement de référence.

- *out cito0en de l') E a le droit de présenter, 7 titre individuel ou en association avec d'autres cito0ens, une pétition au PE relevant des domaines d'activité de l') nion. \$eci doit être nettement distin#ué du droit d'initiative cito0enne proposé 7 la \$ommission par au moins 1 million de cito0ens.
- Le PE nomme un " édiateur -ui est 6a: ilité 7 recevoir les plaintes émanant de tout cito0en en cas de mauvaise administration dans l'action des institutions de l') E. \$e médiateur instruit les plaintes et !ait rapport 7 leur su!et.
- Le PE peut, s'il recueille les deu4 tiers des voi4 e4primées, et 7 la ma!orité de ses mem: res, éta: lir une motion de censure de la \$ommission -ui entra!ne la démission de tous les commissaires. \$ela n'a !a-mais été utilisé !us-u'7 présent.
- Le PE doit élire le président de la \$ommission -ui a été dési#né par le \$onseil européen en tenant compte des résultats des élections au PE. Puis le PE approuve par un vote l'ensem: le du coll>#e des commissaires.
- Evidemment, le PE n'a aucun pouvoir en mati>re monétaire puis-ue la 2\$E est indépendante. \$ependant, la 2\$E adresse son rapport annuel au PE -ui peut tenir un dé: at sur cette : ase, mais sans vote. Le PE peut é#alement demander 7 entendre le président de la 2\$E devant les commissions compétentes du PE.

Le PE dans la procédure budgétaire

3u terme des traités, le : ud#et annuel de l') E est voté par le PE et le \$onseil des ministres par une procédure -ui s'apparente 7 la codécision. " ais, ici encore, le r. le du \$onseil européen est considéra: le, même s'il est indirect. (l convient en e!let de souli#ner -ue le *budget annuel* s'inscrit impérativement dans un *cadre financier pluriannuel* (\$; P). L'article 11, du *) E est 7 ce su!et tr>s clair 5 ? Le cadre !inancier pluriannuel vise 7 assurer l'évolution ordonnée des dépenses de l') nion dans la limite de ses ressources propres. S. Le : ud#et annuel de l') nion respecte le cadre !inancier pluriannuel. @ Jéduire la procédure : ud#étaire 7 l'e4amen du : ud#et annuel reviendrait par consé-uent 7 passer 7 c. té de l'essentiel 5 le c6oi4 du \$; P. Er le \$; P est, avant tout, soumis au pouvoir du \$onseil européen.) ne nouvelle lois, les c6els d'Etat et de #ouvernement sont 7 la man-uvre et pilotent les !inances de l') E.

\$6a-ue \$; P s'étend sur & années. \$e mécanisme : ud#étaire est e!lecti! depuis 1%<< (il s'est d'a: ord appelé les ? perspectives !inancieres @). Le dernier \$; P couvrait la période , 00&-, 011, le proc6ain concerne , 018-, 0, 0. L'o: !et principal du \$; P est de !i4er le montant des pla!onds annuels des dépenses ainsi -ue les #rands postes : ud#étaires. " ais il traite é#alement des recettes.

Le \$; P , 018-, 0, 0 prévoit une somme #lo: ale de %F0 milliards d'euro. Les : ud#ets annuels oscilleront entre 115 et 180 milliards et les cin- #rands postes de dépenses sont (en précisant entre parenté>ses leurs poids en pourcenta#e du : ud#et total de la période) 5

- \$croissance intelli#ente et inclusive (8&G),
- \$croissance dura: le 5 ressources naturelles (1%G),
- Sécurité et cito0enneté (, G),
- L'Europe dans le monde (FG),
- 3dministration (FG).

Le \$onseil européen décide du \$; P par consensus, #énéralement apr>s des discussions lon#ues et ardues. Les Sommets européens dévolus 7 ce t6>me sont d'ailleurs lar#ement médiatisés. \$omme le \$onseil européen n'a pas de pouvoir lé#islati!, le \$; P doit être !uridi-ument validé. Le *) E stipule, toujours dans son article 11, 5 ? Le \$onseil (des ministres), statuant conformément 7 une procédure lé#islative spéciale, adopte un r>#lement !i4ant le cadre !inancier pluriannuel P (l statue 7 l'unanimité, apr>s appro: ation du Parlement européen, -ui se prononce 7 la ma!orité des mem: res -ui le composent. @ Puis-ue le \$onseil européen adopte le \$; P, le \$onseil des ministres suit automati-ument sa décision. (ci encore, le \$onseil européen r>#ne en ma!tre, sans pour autant lé#i!érer.

*oute!ois, le \$; P peut être amendé au cours des sept années alin de pouvoir prendre en compte des situations e4ceptionnelles comme, par e4emple, pour !aire !ace 7 la crise économi-ue 7 travers un plan de dépenses. " ais, !7 encore, le \$onseil européen !i4e la direction et, ensuite, le \$onseil des ministres statut 7 l'unanimité avec appro: ation du PE.

Le \$; P !i4é, la procédure : ud#étaire annuelle !ait appara!tre un : el é-uli: re institutionnel entre le \$onseil des ministres et le PE. La \$ommission propose le : ud#et annuel dont les #randes masses ont été !i4ées dans le \$; P. Ensuite, les deu4 autorités : ud#étaires de l') nion disposent de compétences pour amender le : ud#et. En cas de désaccords, un

comité de conciliation a exercé un compromis. En fin, c'est le président du PE qui constate l'adoption du règlement et le signe ainsi que celui-ci soit exécuté.

Ainsi, en dépit de la procédure du vote annuel et malgré la présence de nouvelles mesures de manœuvre, la responsabilité du PE est finalement la même.

Le Parlement a ordonné également les ressources des États membres de l'Union. Il s'agit précisément d'une part, de lier les plafonds des ressources (en général autour de 1,1 % du PIB de l'UE) et, d'autre part, de déterminer les plafonds de prélèvements sur les deux principales ressources de l'UE (la ressource propre et la ressource P(2))⁸. Cette question des ressources est traitée explicitement dans la même loi. Le Conseil européen pose les conditions et les deux autorités des États membres approuvent, même s'il y a des discussions tendues.

3. Un parlement au service de l'Europe

Le PE a certes accru ses pouvoirs au cours des trois dernières décennies, mais il demeure en retrait par rapport à ce qu'il devrait être. Le malheur d'un parlement élu démocratiquement. Cela tient à l'architecture institutionnelle de l'Union qui reste dominée par la démarcation intergouvernementale, c'est à dire par le Conseil européen. L'Europe n'est pas encore un espace politique à part entière. La preuve est le cadre financier pluriannuel, qui représente pour l'Union ? le nerf de la guerre et constitue en réalité une forme de soutien contre le fédéralisme politique.

⁸ La troisième grande ressource de l'UE n'appelle pas ce type de contrôle politique car elle provient des droits de douane collectés au profit de l'Union douanière. Il existe également des ressources marginales comme des contributions payées par les fonctionnaires européens ou certaines amendes.

La crise a déferlé sur l'UE depuis 2008 a contribué à fragiliser davantage l'image de l'Union au regard des Européens. Jusqu'ici, la construction européenne suscite des doutes et, parfois, des formes de révoltes. Dans ce contexte, le PE a été largement assailli des grandes décisions. C'est la désaffection croissante de beaucoup de citoyens pour l'Europe et son parlement.

Pour convaincre, l'Union doit apporter des réponses aux attentes des Européens. Les élections de mai 2018 offriront la possibilité de formuler de nouvelles ambitions pour l'Europe. Au terme des traités, le PE n'a pas de pouvoir constitutionnel. Cependant, le PE incarne le peuple européen dans sa diversité. En votant massivement pour lui, les citoyens auraient les moyens d'accroître sa légitimité et de mieux évaluer les rapports de force avec le Conseil européen. Le PE pourrait alors choisir de peser beaucoup plus sur le cours de l'intégration européenne, ce compris en déclenchant un mouvement en faveur d'une révision des traités. Voter pour le PE n'est pas seulement un acte citoyen, c'est aussi pousser la seule institution pleinement démocratique de l'Union à se mettre résolument au service de l'Europe et des Européens.

Bibliographie

« évolutions », *Comprendre le débat européen – Un petit guide à l'usage des citoyens qui ne croient plus à l'Europe*, Editions points, 2018.

« L'Union européenne et le Conseil européen », *Les institutions de l'Union européenne après le traité de Lisbonne*, La documentation française, 2010.

Le renflouement européen des États et de leurs banques

de Gilbert F. Osofsky*

L'article présente et commente l'évolution des modalités européennes de renflouement des pays européens et de leurs banques mis en grave difficulté par la crise économique et financière et par les plans de relance. Après avoir adopté des mesures d'urgence fondées sur une interprétation souple du traité de Lisbonne, les instances européennes ont mis sur pied des modalités permanentes avec la création du Mécanisme de stabilité financière. Les mesures de renflouement comportent des coûts qui ne sont pas toujours bien évalués, notamment par l'opinion publique et les médias. Cet article s'efforce d'en estimer l'importance pour les finances publiques des contributeurs et des bénéficiaires.

La crise des finances publiques s'est développée dans la plupart des pays européens à la suite de la récession économique et des plans de relance qu'elle a suscités. En particulier, elle a touché la Grèce, l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, et plus récemment l'Allemagne. Elle s'est manifestée, dans ces pays, par des problèmes de liquidité ou de solvabilité qui ont provoqué la déconfiance des opérateurs sur les marchés financiers internationaux dont ils dépendaient pour le financement de leurs déficits budgétaires. Ne pouvant plus se financer à des coûts raisonnables, ces pays risquaient de ne plus pouvoir rembourser leurs dettes. En l'absence d'une manifestation de solidarité européenne en faveur de ces pays, ces crises risquaient de se propager à d'autres pays européens et de mettre en cause l'ensemble de l'union monétaire. Mais les instances européennes étaient assez démunies devant une telle situation. En effet, l'article 1, 5 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (*;) E) interdit à l'Union et à ses membres de répondre des engagements d'un État européen ou de les prendre en charge. Il a donc fallu contourner cette interdiction par des innovations institutionnelles qui, à partir de 2010, ont permis de renflouer non seulement les finances des États en difficulté, mais aussi leurs citoyens. Les aides aux États suscitent les critiques d'une partie de l'opinion publique et des médias, notamment dans les pays du nord de l'Europe, car elles sont souvent considérées comme des dons bénéficiant à des pays laïques. Le renflouement des citoyens a été également contesté, notamment dans le cas où il a été réalisé dans le cadre d'un programme d'aide

européen dont l'octroi est soumise à des conditions économiques et sociales sévères pesant sur l'ensemble des citoyens du pays. Cet article présente l'évolution des modalités européennes de renflouement des États et des citoyens et analyse la pertinence des critiques à l'encontre de ces aides en évaluant notamment leurs incidences sur les finances publiques des contributeurs.

1. Les mécanismes de renflouement

Face aux difficultés importantes de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, les instances européennes ont décidé d'adopter une procédure de renflouement d'urgence qui les a obligées à contourner la clause de non-renflouement définie dans l'article 1, 5 du (*;) E. Mais pour éviter une contagion de la crise des finances publiques à l'ensemble des pays, il a fallu instaurer un mécanisme d'aide permanent fondé sur des mesures budgétaires moins contestables.

Les mécanismes de renflouement

En mai 2010, les instances européennes ont instauré le Fonds européen de stabilisation financière (ESF) qui est complété en janvier 2011 par le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF). Ses deux dispositifs se fondent sur l'article 1, 5 du (*;) E. Selon cet article, le Conseil peut décider, dans un esprit de solidarité entre les États membres, des mesures appropriées à la situation économique, en particulier si de graves difficultés surviennent dans l'approvisionnement en certains produits essentiels. De plus, il peut accorder une assistance financière de l'Union à un État membre qui connaît de graves difficultés ou une menace sérieuse de graves difficultés, en raison de catastrophes naturelles ou d'événements

* Université de Strasbourg (2013)

ments exceptionnels écopant 7 son contr. le @. Ses dispositions ont été interprétées tr>s lar#ement pour contourner l'interdiction formulée dans l'article 1, 5, en considérant -ue le ris-ue d'une conta#ion de la crise des finances pu: li-ues de certains pa0s 7 l'ensem: le de l') E pouvait être considéré comme un événement écopant au contr. le des Etats et en se référant 7 l'esprit de solidarité -ui devait prévaloir, selon cet article, en cas de #rande di!!iculté.

Le ;ES; est un dispositi! temporaire de nature inter#ouvernementale. (l permet d'accorder des prêts conditionnels au4 Etats de la +one euro en di!!iculté. 3 partir de juillet , 011, il est é#alement autorisé 7 acéter des titres pu: lics sur le marché secondaire et 7 participer 7 la recapitalisation des : an-ues par des prêts 7 tous les mem: res de l') E. Pour financer ces opérations, il émet des o: li#ations -ui sont #aranties par les Etats de la +one euro au prorata de leurs participations au capital de la 2an-ue centrale européenne (2\$E). Sa capacité initiale d'emprunt est de 880 milliards d'euros. *oute aide accordée par le ;ES; doit être approuvée par le \$onseil européen 7 l'unanimité de ses mem: res.

\$e dispositi! est complété par le " ES; -ui est de nature communautaire. (l peut accorder des aides allant us-u'7 F0 milliards d'euros. La \$ommission européenne assure le !inancement de ses aides en empruntant des !onds 7 la place des Etats et en utilisant comme #arantie le : ud#et de l') E. Les ressources de ces deu4 mécanismes sont complétées par les apports du ;" (-ui peuvent atteindre , 50 milliards, ce -ui porte le montant ma4imal des aides utilisables 7 &50 milliards d'euros.

\$in- pa0s européens ont : énelicié des aides accordés par l') E et le ;" (dans le cadre de ces dispositi!s de ren!ouement.

3vant l'instauration de ces mécanismes d'ur#ence, la Cr>ce a : énelicié d'une aide !ormée par des prêts : ilatérau4 -ui lui ont été accordés par les pa0s de la +one euro et -ui sont complétés par les prêts du ;" (. Ses aides ont porté sur 110 milliards d'euros dont &0 milliards ont été utilisés entre , 010 et , 01, . Le second pro#ramme d'aide 7 la Cr>ce a : énelicié en , 01, des contri: utions du ;ES; et du ;" (portant respectivement sur 185 et , < milliards d'euros. Ses aides pu: li-ues -ui sont accordées 7 des conditions tr>s sév>res en vue d'assainir des finances pu: li-ues sont complétées par l'e!!acement de 100 milliards d'euros de dettes #rec-ues par le secteur privé.

Les aides accordées par le ;ES; , le " ES; et le ;" (en !aveur de l'(rlande en , 010 et du Por-

tu#al en , 011 portaient respectivement sur F, ,& et &< milliards d'euros. Uuant 7 l'Espa#ne, elle pouvait compter sur une enveloppe de 100 milliards d'euros destinés 7 sauver son s0st>me : ancaire. Ses aides sont #é-néralement dé: lo-uées par trancée au r0t0me des ré!ormes e4i#ées par les créanciers.

\$ertains de ces pa0s, comme le Portu#al, n'e4cluent pas une demande d'aide supplémentaire en , 011. " ais celle-ci serait décidée dans une structure européenne nouvelle !ormée par le mécanisme européen de sta: ilité

Le mécanisme européen de stabilité

Le mécanisme européen de sta: ilité (" ES) devait !onctionner 7 partir de juillet , 011. \$ette date a été avancée 7 juillet , 01, car on considérait -ue le " ES pouvait emprunter sur les marchés financiers 7 des conditions meilleures -ue celles o: tenues par le ;ES; . En e!!et, 7 partir de janvier , 01, , le ;ES; ne peut plus émettre des titres pour le montant correspondant 7 sa pleine capacité de prêt en conservant la note 333 attri: uée par les a#ences de notation, parce -ue, certains pa0s, comme la ;rance et l'3utric6e, -ui sont #arants de ces émissions ont su: i un a: aissement de la notation de leurs titres pu: lics de 333 7 33V.

Le " ES doit remplacer les mécanismes de sta: ilisation e4istants. (l !onctionne dans l'immédiat en sus du ;ES; -ui poursuit ses pro#grammes de soutien 7 l'(rlande, au Portu#al et 7 la Cr>ce. Pour !onder le " ES sur des : ases Auridi-ues moins contesta: les -ue celles du ;ES; et du " ES; , le \$onseil européen du , 8 et , 5 mars , 011 a e!!ectué une révision de l'article 11F du *) E selon la procédure simplifiée prévue par le *aité sur l') E ¹. Le te4te ajouté 7 cet article concerne les pa0s de la +one euro. (l autorise e4plicitement les Etats mem: res 7 aider les pa0s dont les di!!icultés ris-uent de mettre en cause la sta: ilité de la +one euro. Par contre, l') E -ui avait ac-uis le droit de ren!ouer les pa0s européen dans le cadre du " ES; perd ce droit, ce -ui réta: lit partiellement le c6amp d'application de la clause de non ren!ouement de l'article 1, 5 du *) E. Les aides !inancières accordées dans ce cadre sont ? su: ordonnées 7 une stricte conditionnalité @.

Le " ES est de nature inter#ouvernementale. En e!!et, son capital de &00 milliards d'euros est !ormé par les apports des Etats représentant <0 milliards d'euros 7 verser en 5 annuités et par une com: inaison de capital en#a#é

¹ /oir les modalités de !onctionnement du " ES dans l'anne4e ((du document suivant \$onseil européen, ? \$onclusions du \$onseil européen des , 8 et , 5 mars , 011 @, 2ru4elles, , 0 avril , 011.

e4i#i: le et de #aranties apportées par les Ttats mem: res pour F, 0 milliards d'euros. Les Etats participent au capital du " ES selon la clé de répartition du capital de la 2\$E corri#ée par la prise en compte de l'importance économi-ue des pa0s participants. ' e plus, les principales décisions -ui sont prises au sein du " ES par le conseil des #ouverneurs constitué par les ministres des finances des pa0s de la +one euro, le sont 7 l'unanimité de ses mem: res. En!in, comme le note J. Joc6as , le " ES est une institution juridi-ument distincte de celles de l') E, car elle rel>ve du droit international pu: lic et non du droit de l') nion. " ais les institutions de l') E interviennent dans le !onctionnement du " ES. \$'est ainsi -ue l'application du pro#ramme d'austement macroéconomi-ue e4i#é par le " ES en contrepartie de leurs aides au4 pa0s :énéliciaires doit être surveillée par la \$ommission européenne. " ais, c'est le conseil d'administration du " ES -ui décidera, sur la : ase du rapport de la \$ommission, de dé: lo-uer ou non une nouvelle trancée de l'aide ¹. Quant 7 la composition du plan d'austement, elle est spéci!iée par la \$ommission en relation avec la 2\$E et le ;" (. \$'est dans ce cadre -ue \$60pre a pu o: tenir une aide de 10 milliards d'euros en , 011.

Le " ES a été doté initialement d'une capacité de prêt de 500 milliards d'euros 7 la-uelle peuvent s'ajouter un montant de , 80 milliards non utilisé par le ;ES; (l !ournit des aides dont certaines sont analo#ues 7 celles du ;ES; en association avec le ;" (5 !inancement complet des pa0s demandant un pro-#ramme d'aide, li#nes de crédit et ac6ats de titres pu: lics pour éviter des crises de li-uidité de pa0s n'a0ant pas de pro#ramme d'aide, recapitalisation directe des : an-ues en dilliculté, alors -ue le ;ES; ne pouvait laire cette opération -u'indirectement.

En peut noter -ue le ;" (est étroitement associé 7 l'activité du " ES et certaines de ses procédures sont prises comme ré!érences. \$'est ainsi -u'une participation privée au4 opérations d'aide du " ES peut être envisa#ée con!ormément 7 la prati-ue du ;" (⁸. ' e plus, aucune consultation du parlement euro-

¹ J. Joc6as, ? Les surprises du mécanisme européen de sta: ilité @, *L'Observatoire de l'Europe*, < novem: re , 011.

¹ L'ensem: le des relations entre les institutions de l') E et le " ES est analo#é par J. Joc6as, loc.cit.

⁸ ans le cadre du plan d'aide 7 \$60pre, les actionnaires de la seconde : an-ue de l'!me mise en !aillite, ainsi -ue les détenteurs de ses o: li#ations et les déposants non assurés au-del7 de 100.000 euros, su: iront des pertes importantes, dans le cadre de la li-uidation de la : an-ue prévue par le plan.

péen et des parlements nationau4 n'est prévue pour les initiatives du " ES. *out au plus, le parlement européen est in!ormé de ces initiatives.

2. Les incidences du renflouement des Etats sur les finances publiques

) ne partie de l'opinion pu: li-ue et des médias européens, notamment dans les pa0s du nord, a mis en cause la solidarité -ui !onde les interventions européennes en !aveur des pa0s en dilliculté et a dénoncé les e!lets né#ati!s supposés de ces aides sur les finances pu: li-ues de leurs pa0s. Ses opinions se !ondent en partie sur la cro0ance -ue les aides européennes sont !ournies sous la !orme de dons, alors -u'elles constituent des prêts portant intérêts et nécessitant des rem: oursements. Elles entraînent donc une 6ausse de l'endettement des Etats :énéliciaires et le paiement de leurs intérêts amplifie leurs dé!icits : ud#étaires.

Les aides :ilatérales accordées par les pa0s européens 7 la Cr>ce avant l'instauration du ;ES; sont financées par des emprunts de ces Etats pour un montant correspondant 7 leurs parts dans le capital de la 2\$E. Sela au#mente leur endettement : rut et leurs créances sur les pa0s :énéliciaires de l'aide. Leurs dé!icits : ud#étaires sont allectés par le paiement des commissions et des intérêts créanciers et dé: iteurs.

Les e!lets des ren!ouements assurés par le ;ES; sur les finances pu: li-ues des pa0s -ui ont participé 7 ces opérations dillicultés de ceu4 résultant des aides :ilatérales. (ls peuvent être spéci!iés sur la : ase du communi-ué d'Eurostat sur les modalités d'enre#istrement comptable des opérations du ;ES; ⁵. Selon ce te4te, le montant de la dette émise par le ;ES; pour financer l'aide 7 un pa0s mem: re de la +one euro est réparti dans les comptes des Etats -ui ont apporté leur #arantie au prorata de leur part de #arant dans c6a-ue opération. ' e ce !ait la dette pu: li-ue : ruite de c6a-ue Etat au#mente du montant de la #arantie. Quant au4 prêts accordés par le ;ES;, ils sont répartis de la même !a=on entre les Etats #arants dont la 6ausse des dettes est ainsi compensée par celle de leurs créances. ' e cette !a=on, la dette nette de ces Etats reste inc6an#ée.

La 6ausse des #aranties -ui correspond 7 celle des endettements : ruts des Etats #arants n'a

⁵ Eurostat, ? 9ouvelle décision méthodolo#i-ue d'Eurostat sur le déficit et la dette. Enre#istrement des opérations de la : acilité Européenne de Sta: ilisation ; inan- cire @, *Communiqué de presse*, , & !anvier , 011.

pas d'effet sur les déficits : budgétaires de ces Etats, puis-elle n'entraîne pas de coûts d'intérêts supplémentaires. Ses déficits ne risquent d'être accrus -ue dans le cas où les pa0s : bénéficiaires des aides ne sont plus en mesure d'honorer leurs engagements. Le risque de défaut d'un pa0s : bénéficiaire pour un Etat #arant est parfois surestimé, parce -ue l'on confond la #arantie maximale -u'il faudrait honorer si le ;ES; utilisait sa pleine capacité d'aide et la #arantie fournie pour les aides effectivement réalisées^F.

La différence des opérations du ;ES;, celles du nouveau " ES n'augmenteront pas les dettes publiques des participants au mécanisme de renouement. Seuls leurs apports au capital du " ES influenceront leurs finances publiques, sauf en cas d'une déaillance d'un pa0s : bénéficiaire de l'aide -ui entraînera une perte accroissant les déficits : budgétaires des participants au " ES.

Crédit au #aranties des Etats, le ;ES; a pu placer ses émissions de titres à un taux d'intérêt proche de 1G, mais ces ressources ont été prêtées à la Cr>ce, au Portugal et à l'Irlande à un taux compris entre 5 et 7G. Cette différence de taux est considérée comme une rémunération des #aranties apportées par les participants au ;ES;. Elle réduit le déficit public de ces pa0s conformément au mode d'enregistrement préconisé par Eurostat. Cet avantage s'ajoute, notamment pour l'Irlande et la France, celui -ui résulte de la baisse de son coût de financement sur les marchés internationaux depuis 2000. En effet à la suite de la déaillance suscitée par les crises économiques et financières de certains pa0s européens, les capitaux ont afflué vers des pa0s considérés comme plus sûrs. C'est ainsi -ue l'Irlande a : bénéficié d'une baisse du taux d'intérêt de 7,5% en 2000, 5% en 2001, pour ses emprunts à 7 ans -ui correspond à la maturité moyenne de la dette allemande. Elle a ainsi économisé environ 100 milliards d'euros, selon une estimation approximative^G. Quant à la France, elle a pu économiser environ 100 milliards d'euros #rdce à la baisse de son taux d'intérêt à 7 ans de 7,5% à 5% au cours de la même période.

Par contre, les taux d'intérêt imposés aux : bénéficiaires des aides p>sent lourdement sur les finances publiques de ces pa0s. Leurs montants excessifs, compte tenu des taux de

croissance économique de ces pa0s, ont parfois été perçus comme l'expression d'une volonté de sanctionner des Etats considérés comme laxistes. Ces effets néfastes sur les : budgets de ces Etats s'ajoutent ceux -ui résultent de la baisse des recettes fiscales provoquée par la réduction de l'activité économique et le chômage de masse -u'entraînent les conditions sévères d'austérité macroéconomique imposées aux Etats : bénéficiaires des aides. Afin d'aider les pa0s en difficulté à accéder de nouveau aux marchés financiers internationaux, la CEE a entrepris une politique d'acquisitions de titres de ces pa0s. Ses acquisitions s'effectuent sur les marchés secondaires des titres publics, d'écoulements comprises entre un et trois ans. (Ils sont destinés à répondre aux craintes des opérateurs financiers d'un effondrement de la zone euro. (Ils permettent de peser sur les taux d'intérêt -ue les pa0s en difficulté doivent supporter pour le financement de leurs déficits : budgétaires. Ses acquisitions sont effectuées à condition -ue les Etats : bénéficiaires aient demandé une aide du " ES, ce -ui les oblige, pour obtenir cette aide, à se soumettre aux programmes d'austérité macroéconomique et de réformes structurelles imposés par le " ES.

3. Les aides au système bancaire

Après la crise du secteur financier -ui s'est développée à partir de 2007, les Etats européens ont dû soutenir leurs : banques pour maintenir la confiance de leurs clients et pour permettre à ces institutions de continuer à fournir des crédits à l'économie. La Commission européenne est chargée de contrôler ces opérations pour assurer une certaine coordination et pour #arantir la concurrence dans le marché européen. En 2008 et 2009, elle a autorisé des aides d'un montant de 505,5 milliards d'euros dont un tiers environ a été utilisé effectivement^H. La majeure partie de ces aides est consacrée aux #aranties apportées aux : banques. Le reste est destiné à leur recapitalisation, à des injections de liquidités et au sauvetage d'actifs dépréciés. En peut noter -ue certains Etats ont fourni un effort de soutien nettement plus important en faveur du sauvetage de leurs : banques -ue pour le soutien solidaire des Etats en difficulté. C'est ainsi -ue l'Irlande a consacré environ 100 milliards d'euros à ses : banques, alors -u'elle concédait avec réticence 100 milliards au ;ES; sous forme de #arantie^I.

^F S. ;ernandes et E. Juio, ? Les coûts : budgétaires de la solidarité dans la zone euro : clarifications et mise en perspective @, *Notre Europe, Les Brefs*, n°15, mai 2001, .

^G (. Souet, ? L'aide à la Cr>ce ne coûte rien à l'Irlande et très peu à la France @, *Les Echos*, , , et 1 Juin 2001, .

^H Commission Européenne, *Rapport sur les aides d'Etat accordées par les Etats membres de l'UE*, Bruxelles, 1 décembre 2001, .

^I S. ;ernandes et E. Juio, loc. cit., p.<.

) ne partie des soutiens des Etats 7 leurs : an-ues a été financée indirectement par le ; ES; et le " ES; -ui ne sont pas autorisés 7 renouer directement les : an-ues européennes en difficulté. Ses mécanismes fournissent les ressources financières nécessaires 7 de telles opérations au4 Etats -ui les utilisaient pour sauver leurs : an-ues. " ais pour o: tenir les prêts du ; ES; , les Etats doivent accepter la cure d'austérité -ui leur est imposée comme pour les aides destinées uni-ement 7 renouer leurs finances pu: li-ues. ' e cette la=on, les cito0ens doivent supporter le coNt économique et social du sauveta#e de leurs : an-ues. \$'est ainsi -ue l'aide de l') E et du ;" (accordée 7 l'Irlande a : été initiée 7 l'Etat pour FOG et au4 : an-ues pour le reste. Uuant 7 l'Espagne, elle a demandé une aide pour sauver ses : an-ues, ce -u'elle a o: tenu sans devoir cependant se soumettre 7 de nouvelles mesures d'austérité, car l') E et le ;" (ont considéré -ue les efforts volontaires déA7 laits étaient suffisants.

Les aides accordées par les Etats 7 leurs : an-ues augmentent leur endettement pu: lic: rut si elles prennent la forme de #aranties et leur déficit : ud#étaire, notamment si elles constituent des injections de liquidité. " ais, sauf dans des cas particuliers, comme celui de la : an-ue franco: el#e ' e4ia, les Etats peuvent tirer un profit de leurs opérations d'aide. \$'est ainsi -ue le soutien de la ; rance 7 ses : an-ues n'a pas seulement été rem: oursé tr>s rapidement, mais elle a aussi en#endré des recettes pu: li-ues de 1 milliard d'euros au titre des versements d'intérêt et de rémunération des #aranties apportées au4 : an-ues.¹⁰ Par contre, seules les : an-ues ont : été initiées de l'accroissement des cours de leurs titres acquis #rDce au concours de l'Etat.

En plus des aides des Etats, les : an-ues ont : été initiées d'une politique monétaire #énéreuse comportant des mesures non conventionnelles. En effet, la 2\$E s'est en#a#ée 7 accorder toutes les liquidités demandées par les : an-ues 7 un tau4 li4e et : as et 7 accepter comme #arantie des titres de plus lai: le -ualité -u'en l'a: sence de crise. (l s'a#it ainsi de donner les mo0ens au4 : an-ues de continuer 7 distribuer des crédits mal#ré la paral0sie du marché inter: ancaire due 7 la crainte de c6a-ue institution -ue les autres ne soient pas en mesure de rem: ourser les emprunts 7 cause de l'importance des actifs to4i-ues dans leurs : ilans. L'ac-uisition de ces ressources par les : an-ues n'a pas a: outi 7 un accroisse-

ment important des crédits 7 l'économie 7 cause du renforcement des conditions imposé par les : an-ues 7 leurs clients et de la lai: lesse de la demande de crédit due 7 la mauvaise conjoncture.) ne partie de ces liquidités a notamment alimenté des opérations sur les marchés financiers, comme les achats d'o: liquidités émises par certains Etats 7 des tau4 nettement plus élevés -ue le tau4 de refinancement : ancaire. Elles permettent également au4 : an-ues de rem: ourser leurs propres dettes. Le reste est placé sous forme de réserves é4cédentaires auprès de la 2\$E mal#ré un tau4 de rémunération lai: le, ce -ui traduit le maintien d'une défiance envers les opérations inter: ancaires.

Le principe des aides pu: li-ues au4 : an-ues privées est parfois contesté en vertu d'une r>#le de fonctionnement d'une économie de marché selon laquelle il convient de faire appel en priorité au4 actionnaires et au4 créanciers de premier ran# d'une entreprise privée pour la sauver de la faillite. Er, en recourant uni-ement 7 l'aide pu: li-ue pour sauver des : an-ues nationales, on sem: le plut. t les décourager de cette responsabilité. \$e n'est -ue dans le cas du traitement des difficultés : ancaires c60priotes -ue les créanciers des : an-ues ont été mis 7 contribution¹¹.

Conclusion

L'analyse des effets des renouements opérés dans le cadre du ; ES; et du " ES montre -ue le coNt financier de la solidarité pour les pa0s contribue : uant 7 ces aides sont #énéralement surestimés par une partie de l'opinion pu: li-ue et des médias. Par contre, le coNt économique et sociale de l'application des conditions d'attribution de ces aides pour la population des pa0s : bénéficiaires sem: lent tr>s sous évalués, notamment par les membres de la troXLa () E, 2\$E, ;" () -ui imposent ces mesures.

Le " ES -ui constitue désormais l'institution permanente de renouement des pa0s européens en difficulté possède une efficacité potentielle importante #rDce 7 sa capacité financière élevée et 7 la diversité de ses domaines d'intervention. (l ne faudrait cependant pas -ue les crises touchent des pa0s importants, comme l'Italie et la ; rance, ce -ui pourrait lar#ement dépasser sa capacité financière

¹¹ Le démantèlement de la Popular : anL a entraîné une perte importante des détenteurs d'o: liquidités et de dép. ts non assurés supérieurs 7 100 000 euros. \$ette opération a mis en difficulté non seulement les déposants étrangers de liquidités d'origines douteuses, mais aussi un certain nombre d'entreprises c60priotes. Elle a également suscité la crainte des investisseurs d'une é4tension de telles mesures 7 l'ensemble des pa0s de l') E.

¹⁰ S. Jolland, ? Les : an-ues françaises s'ac-uisent de leur dette envers l'Etat @, *La Tribune*, , 5 février , 011.

d'intervention. L'instauration du " ES complète les dispositifs adoptés récemment pour renforcer le pacte de stabilité et de croissance avec le pacte budgétaire et les paquets législatifs du *six-pack* et du *two-pack*¹². En effet, ces dispositifs encadrent strictement les politiques budgétaires nationales et spécifient les sanctions en cas de détérioration trop importante de leurs finances publiques et le " ES impose des conditions très sévères à ces pays s'ils demandent son aide parce qu'ils ne peuvent pas se financer sur les marchés internationaux à des conditions raisonnables. Le corset législatif ainsi imposé aux États risque de rendre difficile les adaptations nécessaires à des événements imprévus, comme celles

¹² Voir ... Trousselle, ? Le renforcement de la discipline budgétaire dans la zone euro, gouvernance contre gouvernement économique Y @, Bulletin de l'EPEE, 2011, n°W, F, p.11-12.

prévues par l'instauration des mécanismes de renforcement d'urgence. Ce corset aura un rôle préventif en période normale, mais devra être assoupli en période de crise comme l'ont été certaines mesures prévues dans le traité de Lisbonne, dans le pacte de stabilité et de croissance et dans la pratique de la 2^{ème} E pour faire face aux effets de la crise à partir de 2009.

L'établissement du " ES ne complète pas seulement les mesures de discipline budgétaire adoptées récemment. Il renforce également l'évolution des institutions européennes dans une perspective intergouvernementale, ce qui traduit une vision de l'avenir de l'UE qui n'est pratiquement pas partagée par ceux qui espèrent l'émergence d'une union économique et politique fédérale.

, a politique monétaire par le gonflement des bulles

(eioing) ai+

Certains observateurs affirment que les bulles réapparaissent dans les prix des actifs financiers et réels avec une plus grande intensité qu'en 2007. La plupart des banquiers centraux ne sont guère inquiets, ce qui est étonnant surtout après la grande crise systémique de 2008 résultant de l'éclatement des bulles immobilières et financières. Veulent-ils jouer au pompier pyromane ? Il est fort probable qu'ils n'ont pas le choix en raison des caractéristiques et du rôle du système financier façonné par les libéralisations et innovations financières depuis les années 1980.

Les marchés financiers et immobiliers de nombreux pays sont actuellement euphoriques. Les indices boursiers américains dépassent les sommets de 2000 et 2007. Bernanke, le président de la Réserve fédérale (Fed), est couvert d'éloges pour avoir sauvé l'économie américaine de la pire crise depuis le krach boursier de 1929, grâce à l'aide de l'assouplissement quantitatif (*quantitative easing* ou QE) et des achats d'actifs à grande échelle (*Large scale asset purchases* ou LSAP). Les records inscrits par le VIX allemand et la volatilité retrouvée d'autres indices européens durement touchés par la crise de l'euro entre 2009 et 2011, témoignent d'une grande confiance des marchés financiers dans la capacité du président de la FED, à travers la mise en œuvre des mesures de politique monétaire suavisantes pour éviter l'éclatement de l'« E », 2008 compris les fameuses opérations monétaires sur titres (*Outright monetary transactions* ou OMT³). Après avoir connu une forte chute, les prix immobiliers britanniques sont remontés au-dessus du niveau de 2008 dans un contexte d'achats massifs d'actifs par la Banque d'Angleterre. L'indice S&P 500, stimulé par des achats massifs de la dette de l'Etat par la Banque du Japon, souffre un regain d'optimisme depuis la fin 2011, ignorant le risque qu'il induirait une dette publique : le ratio s'élevant à 75 % du PIB en 2011. Beaucoup de pays émergents profitent de l'abondance de liquidités en provenance des pays développés et voient les prix de leurs actifs boursiers et immobiliers se trouver au beau fixe.

Il est difficile de soutenir que ce type de situation puisse continuer sans générer une crise financière grave dans un futur proche. L'état d'insouciance des marchés financiers et immobiliers induit que l'on pourrait peut-être accorder maintenant un crédit raisonné au

Sassandre, dont les avis divergent entre l'affirmation que tout le monde sait que les banques centrales gonflent les bulles et la propriété que les bulles de crédit et des prix des actifs se formeraient dans les deux ans.¹ La question est de savoir pourquoi les banques centrales et les gouvernements ne s'en soucient guère sachant qu'ils auront du mal à gérer une prochaine crise majeure avant des conséquences encore plus graves que celles de la grande crise systémique de 2008 vu le gonflement excessif des bulles actuelles dans certains pays.

1. Les bulles spéculatives et la politique monétaire : une liaison dangereuse

Quiconque a observé l'évolution des politiques monétaires et des prix des actifs aura remarqué qu'il y a une relation étroite entre les bulles spéculatives et la politique monétaire depuis les années 1980.¹ Cette relation est particulièrement remarquable aux Etats-Unis.

Le graphique 1 représente l'évolution de l'indice Standard & Poor 500 (SHP 500) composé des actions des 500 sociétés cotées aux Etats-

¹ Voir l'intervention de Philippe Cécéade sur [http://www.fedreserve.org/monetarypolicy/2011071101.htm](#), et Gabriel Jouini, « Les perspectives -ui attendent la Fed -uand les taux remonteront », *Projet S0ndicate*, 8 avril 2011, les Ec6os. Paul [ru#man a]irme l'a: sence de : ulles dans l'article Z2ernanLe, 2lo\er o! 2u: : les YZ, *6e 9e\RorL *imes, % mai 2011. Voir, pour une revue des avertissements maieurs, Paul 2. ; arrell, J' oomsda0 poll 5 still a %<G risL o! ,018 stoL cras6. \$ommentar0 5 Ps0c6olo#ical realities as ne\ 0ear da\ns end irrational e4u: erance, ^ *Marketwatch*, 1<, décembre 2011.

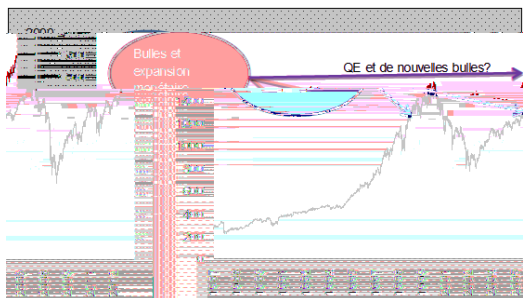
² [http://www.fedreserve.org/monetarypolicy/2011071101.htm](#), [Keadin# to\ards a \$li!!^ \$ai4inEnLine, 5 novem: re , 011.

³ " ic6ael " . Zordo H 0o6n Landon-Lane (, 011), J' oes E4pansionar0 " onetar0 Polic0 \$ause 3sset Price 2ooms P Some Kistorical and Empirical Evidence, ^ *NBER Working Papers* 1%5<5.

³ Université de Stras: our# (2E*3)

nis depuis 1%<&. (Il illustre trois épisodes de hausses spectaculaires de cet indice, -ui sont concomitants 7 une politi-ue monétaire tr>s accommodante. Les deu4 premiers épisodes étaient suivis par une crise.

Graphique 1 : L'évolution de l'indice Standard & Poor 500 depuis 1987



Source de données : La banque de réserve fédérale de Saint-Louis, Etats-Unis.

L'épisode 1%&-, 000 et une partie de l'épisode , 001-, 00& coïncident avec le mandat d'Alan Greenspan 7 la présidence de la ;ed (août 1%<& – janvier , 00F). Celui-ci est reconnu pour avoir évité une #rande crise financière -ui aurait pu arriver suite au cêl>: re L'octo:re 1%<& oQ l'indice ' o\ l'ones a coûté de , , F G en une seule Aour-née, et pour avoir o!lert le l'ameu4 ? put de Greenspan @ depuis cette date. ⁸

La crise de l'an , 000 -ui correspond 7 l'éclatement des : ulles (nternet était suivie par une récession relativement : éni#ne car les : an-ues n'étaient pas impli-uées. La politi-ue monétaire e4trêmement la4iste adoptée apr>s cette crise avait non seulement stimulé une : ulle : oursi>re mais é#alement une : ulle de crédit associée 7 une : ulle immo: ili>re.

Le consensus est -ue le maintien du tau4 d'intérêt trop : as pendant trop lon# temps au dé: ut des années , 000 avait créé une : ulle de crédit et était donc responsa: le de la crise financière #lo: ale de , 00<. L'implication des : an-ues dans les : ulles immo: ili>res a rendu la situation financière et économi-ue tr>s périlleuse, ce -ui a conduit certains commentateurs 7 appeler la crise s0stémi-ue de , 00< la pire crise depuis celle des années 1%10 et la #rave récession -ui l'avait suivie la ? Crande Jécession @ par référence 7 la ? Crande ' épression @.

2. De nouvelles bulles spéculatives en gestation

La ;ed, apr>s avoir réduit le tau4 d'intérêt 7 +éro lin , 00<, a dN lancer plusieurs va#ues de

⁸ En o!lrant implicitement une option de vente (? put @), la ;ed sous la direction de Greenspan est donc prête 7 sauver les institutions financières et : ancaires en injectant massivement des li-uidités en cas de crise financière.

LS3P pour sauver les #randes institutions financières et : ancaires, sécuriser le financement du #ouvernement fédéral con!ronté au4 déficits : ud#étaires a: 0ssau4, sta: iliser les marchés financiers, et aider l'économie -ui peine 7 se redresser. ⁵ En vue de #érer les anticipations des a#ents privés, la ;ed a annoncé en août , 011 le maintien des tau4 d'intérêt : as Aus-u'7 une date lointaine et sans cesse repoussée depuis. En décembre , 01, , la ;ed a conditionné la hausse des tau4 d'intérêt 7 un tau4 de c6. ma#e de moins de F,5 G et 7 un tau4 d'inflation anticipé 7 deu4 ans supérieur 7 , ,5 G. Les communications du président et des mem: res de la ;ed sont particulièrement actives et tr>s !avora: les au4 hausses des cours : oursiers depuis mars , 00%.

Entre septem: re et novem: re , 00<, la ;ed a accru les !acilités de li-uidité au4 institutions financières et : ancaires de ` , F0 7 ` 1800 milliards. Cela n'avait pas su!li pour rassurer les marchés : oursiers. (l !allait attendre l'annonce du 1< mars , 00% du premier programme LS3P (UE1) visant 7 ac6eter, entre mars , 00% et mars , 010, ` 1, 50 milliards de titres de crédits 60pot6écaires, ` 100 milliards de titres du *résor et ` , 00 (` 1&5 réalisés) milliards de titres des a#ences pu: li-ues, pour voir les indices : oursiers re: ondir vi#oureusement. Entre l'annonce et !in mars , 010, le SHP 500 s'est accru de 8&, , 1 G, passant de &%8 7 11F% points.

(nsatis!aite d'un r0t6me de croissance lent, la ;ed annon=ait le 1 novem: re , 010 des ac6ats, Aus-u'7 !in Auin , 011, de ` F00 milliards de titres du *résor (entre , ,5 ans et 10 ans), soit ` &5 milliards par mois, en plus des ac6ats de remplacement des titres arrivés 7 maturité (UE,). 3u cours de cette période, le SHP 500 passait de 11%< 7 11, 0 points, soit une hausse de 10,1< G.

;ace 7 la !ai: lesse du marché du travail, la ;ed avait mis en place le , 1 septem: re , 011 les opérations ? * \ist @ consistant 7 ac6eter ` 800 milliards des titres 7 lon# terme du *résor Aus-u'7 !in Auin , 01, en vendant un montant é-ivalent des titres 7 court terme. La ;ed avait dN les prolonger 7 lin , 01, et avait a!ou-té ` , F& milliards. \$rai#nant une croissance insu!lissante pour améliorer le marché du travail et considérant -ue l'inflation serait plus lai: le -ue l'o: lective de , G, la ;ed annon=ait en septem: re , 01, un ac6at mensuel de ` 80 milliards de titres de crédits 60pot6écaires et en décembre , 01, un ac6at mensuel de ` 85 milliards de titres 7 lon# terme du *ré-

⁵ " arc La: onte (, 011),];ederal Reserve 5) nconventional " onetar0 Polic0 Eptions, ^ \$JS,) S3.

sor pour une durée indéterminée (UE1). En octobre 2011, la Fed a étonnamment surpris les opérateurs financiers en ne réalisant pas leurs anticipations d'une baisse du montant mensuel d'acquisitions d'actifs, propulsant plusieurs indices boursiers américains au plus haut historique malgré le risque de fermeture partielle du gouvernement fédéral et l'absence de l'accord entre les Partis démocrate et républicain pour relever le plafond de la dette publique. Entre le 1 septembre 2011 et fin novembre 2011, le SHP 500 est propulsé de 11,71 points, soit une hausse de 58,8 %, avec des périodes de consolidation et peine visiblement (#rap6i-ue 1).

Le rapport 1 montre que ces mesures ont porté ou au moins accompagné la hausse presqu'continue du SHP 500 depuis mars 2000, dépassant, depuis mars 2011, le record atteint en 2000, qui incluait clairement une hausse :ulle. Les hausses récentes sont dues principalement à l'augmentation du ratio cours/énélices des valeurs composant l'indice SHP500, qui atteint 8,8 fin octobre 2011 selon les données collectées par le pri4 90:el de l'économie Joe:ert S6iller, soit 81 % au dessus de la moyenne historique. ' 'après lui, un tel niveau atteint par ce ratio est élevé mais pas encore alarmant et les indices boursiers peuvent aller :eaucoup plus haut. ' 'autres ne sont pas de cet avis et pensent que la Fed -ui a causé l'apparition des :ulles sur les marchés financiers devrait agir d>s maintenant en réduisant les acquisitions d'actifs. &

3. Les incitations des banques centrales à laisser gonfler les bulles

Le principal objectif d'une banque centrale est de maintenir la stabilité des prix et donc la valeur réelle de la monnaie dans le temps, en maintenant une inflation faible et stable des prix des :iens et la consommation. ' ans cette perspective, le rôle de l'inflation :légitime est, selon le consensus formé avant 2000 parmi les économistes et les :an-uiers centraux, la meilleure stratégie monétaire. (I rell>te : ien la primauté de l'inflation comme objectif ultime de la politique monétaire et accorde à la :an-ue centrale la possibilité d'ar:itra#e e#licace et court terme entre les objectifs de stabiliser l'inflation et la production du :ait -ue les décisions des agents privés sont soumises aux rigidités nominales. La rigidité des prix et

court terme implique -u'en manipulant le taux d'intérêt nominal et court terme, la :an-ue centrale peut modifier le taux d'intérêt réel et donc le prix relatif de la consommation présente par rapport à la consommation future afin d'induire la variation désirée de la demande :lo:ale. Etant donné le caractère transitoire des fluctuations de l'inflation et de la production, ces agents, après l'ormer des anticipations rationnelles, croient que l'objectif d'inflation annoncé par la :an-ue centrale se réalise en moyenne sur le moyen et long terme et condition -u'elle soit crédible, indépendante et transparente dans sa communication avec le public.

Paradoxalement, une politique monétaire menée dans le cadre du rôle de l'inflation est supposée pouvoir négliger les marchés de la monnaie et du crédit. Ses marchés ne sont plus primordiaux pour la conduite de la politique monétaire mais comme des accessoires -ui, une fois le taux d'intérêt fixé, déterminent les quantités de monnaie et de crédit. Admettant la capacité des marchés financiers à transmettre efficacement les effets de la politique du taux d'intérêt à l'économie, la :an-ue centrale ne cherche plus à stabiliser l'ordre du crédit, les prix des actifs, et les déséquilibres éternes. Elle prend en compte les informations fournies par ces variables dans la décision du taux d'intérêt -u'en fonction de leur impact sur l'inflation future.

Et, l'avancement de l'économie de marchés financiers, suite aux réalisations financières depuis les années 1980, implique -ue les prix des actifs jouent un rôle essentiel dans la transmission de la politique monétaire.) ne hausse des prix des actifs affecte :avorablement la croissance en stimulant la demande :lo:ale via les canaux suivants 5 1) Les ménages constatant une hausse du patrimoine consomment plus (effet de richesse) P ,) Le détenteurs (ménages ou entreprises) des actifs servant comme garanties peuvent emprunter davantage pour consommer ou investir P 1) Les sociétés cotées ou non l'ont plus facilement des fonds via l'émission des titres pour investir P 8) Les :an-ues :eaucoup d'actifs dans leur :ilan en#ran#ent des plus-values et renforcent leurs fonds propres, ce -ui leur permet de prêter davantage, d'autant plus -u'elles utilisent des effets de levier élevés P 5) L'Etat perçoit des imp. ts sur les plus-values et des taxes sur les transactions supplémentaires, et peut se financer et :as :o#ts en cas de forte hausse des prix des :on#itions publiques et long terme, ce -ui lui permet de disposer de plus de marge de ma-

^F William L. Watts, Joe:ert S6iller 5 Stocks 6i#6 : ut not balarmin#^, Marketwatch, 10 octobre 2011.

[&] /oir 6http://finance.0a6oo.com:lo#sl6ot-stocL-minutepoll-led-start-taper-stimulus-no\ -1, 55, 8<11.6tml.

ouvre pour conduire la politique : d'État-taire.

(Il convient de souligner que la hausse des prix des actifs provoque une redistribution de richesse entre les agents économiques. Ceci est largement amplifié par les mesures de politique ultra-accommodantes.) Un tel destin prolite surtout aux institutions financières et bancaires, et aux détenteurs des actifs les plus risqués. Les autres doivent attendre leur tour ou ont tout à perdre. Dans les pays peinant à retrouver une croissance forte malgré ces mesures, nombreux sont ceux attendant un emploi et les salariés espérant une hausse de salaire réel. Les épargnants ayant des dépôts bancaires et des actifs à haut rendement réel anormalement faibles subissent une répression financière orchestrée par les banques centrales via des manipulations des marchés comme les achats massifs d'actifs et la libération du haut d'intérêt directeur à un niveau nominal égal ou proche de zéro.

Par ailleurs, le cycle financier caractérisé par le gonflement et le dégonflement des bulles entraîne un risque accru sur les marchés financiers, et a conduit aussi à des redistributions de richesse. Un tel cycle incite les investisseurs à choisir le moment d'entrée et de sortie des marchés d'actifs, et induit donc un transfert de richesse entre ceux qui achètent dans l'euphorie et vendent dans la panique et ceux qui font l'inverse. (Il favorise en outre un accroissement des marges sur les produits financiers distribués par les intermédiaires financiers, amplifié par la hausse de la volatilité financière, au détriment des entreprises productives et des ménages.

Cloaquement, dans une économie de marchés financiers, les mesures favorisant la hausse des prix des actifs peuvent avoir un effet positif temporaire sur la croissance. Si les banques centrales ne visent pas un objectif de croissance durablement au-dessus du haut de croissance potentiel, ils pourraient se passer des effets de richesse et de bilan liés à la hausse des prix des actifs. Ainsi, le cycle de l'inflation pourrait mieux fonctionner et le risque d'avoir des bulles spéculatives serait moindre. (Il existe des circonstances où les banques centrales sont fortement tentées de tolérer, s'il ne s'agit pas de favoriser ouvertement, la formation des bulles des prix des actifs afin de réaliser une croissance au-dessus du potentiel.

Face au manque actuel de dynamisme de la croissance, les banques centrales des pays industrialisés ont une très bonne raison de

pousser les prix des actifs vers le haut sans craindre la formation de bulles éphémères pouvant venir troubler l'économie mondiale. La force est de constater que l'impact sur la croissance des effets de richesse et de bilan liés à la hausse des prix des actifs est faible. Toutefois, les banquiers centraux semblent penser qu'il vaudrait mieux tenter cela que risquer une absence de croissance, même au prix de graves conséquences en cas de retournement des marchés. (Ils ont peu d'options alternatives, vu que les hauts d'intérêt directeurs sont presque au plus bas, et que les politiques d'État-taires sont contraintes du fait qu'il est dangereux d'augmenter trop vite la dette publique d'un dénivelé très élevée. La dévaluation est un jeu à somme nulle voire négative.) Une dévaluation compétitive des monnaies nous ramènerait finalement au point de départ et au pire, elle créerait un désordre mortel perturbateur pour l'économie mondiale. Seule la Banque du Japon a encouragé les opérateurs financiers à louer la dépréciation massive du Yen depuis fin 2001, contribuant ainsi à la forte hausse des prix des actions japonaises. La guerre des monnaies n'a pas eu lieu, pour l'instant.

Les faits récents révèlent que le désir des banquiers centraux de gonfler ou de laisser gonfler les bulles pourrait être bien réel car ils sont nombreux à avoir un objectif de croissance très supérieur au potentiel. Certains d'entre eux pourraient avoir un orgueil personnel tel qu'ils veulent accomplir leur mandat avec une croissance forte sur la période la plus longue possible.

Pour certains commentateurs, on ne doit pas identifier le Creadspan pour la crise financière mondiale de 2008 car le sommet financier est tel qu'un banquier central ne peut empêcher l'apparition des bulles. L'intéressé lui-même avoue avoir fait des erreurs mais refuse de s'excuser pour ne pas être Superman. Il a révoqué son avertissement contre l'excès d'irrationnelle (des marchés financiers) en 1997, sa loi inébranlable dans l'efficacité des marchés financiers fonctionnant sans entrave l'a conduit à laisser développer les bulles immobilières en maintenant le haut d'intérêt à des niveaux trop bas pendant trop longtemps après l'éclatement de la bulle (Internet, 2000-2001). La croissance que la Fed offre gratuitement une option de put de Creadspan qui générerait d'importants aléas mortels chez les opérateurs financiers -ui,

¹ William L. Watts, "Six is the New Three" central bankers aren't scared of asset bubbles, *Marketwatch*, 11 octobre 2011.

² Jeff Guttin, "Stop Laminating Creadspan for the market's failures", *Marketwatch*, 11 octobre 2011.

Les secours systématiques en cas de crise, prendraient des risques excessifs, ce qui expliquerait : bien les amples variations des prix des actifs dans les années 1980 et 2000.

(Il serait très difficile d'ignorer le fait que la croissance des États-Unis et de nombreux autres pays industrialisés sont sur une trajectoire non soutenue sur la période 1985-2000 dans la mesure où le taux moyen de croissance dépasse largement celui de la productivité horaire.¹⁰ Sur les États-Unis, la croissance s'élevait à 1,1 % par an contre une hausse annuelle de la productivité réelle de 0,1 %. Comme la création monétaire et l'expansion rapide des crédits ne se traduisent pas par une hausse des prix des biens de consommation mais par une inflation des prix des actifs, Alan Greenspan et les autres banquiers centraux n'ont-ils pas voulu trop intervenir en poussant la croissance à un rythme trop élevé ? Le problème est que la croissance a séché sur les salaires des actifs s'échouant lors-ue ces derniers décollent.

Il est très important de noter la dette publique par le jeu des stabilisateurs budgétaires automatiques, par le sauvetage du système bancaire et par les politiques de relance suite à la crise de 2008, les gouvernements de la plupart des pays industrialisés n'ont plus de moyens financiers pour poursuivre les politiques du type Leonesien. Mais lors, l'espérance de retrouver une surcroissance comme sur la période 1985-2000 serait entièrement placée sur les banquiers centraux. (Ils ne pourraient donc pas décevoir car il fallait une croissance assez forte non seulement pour créer des emplois, mais aussi pour résoudre l'évaluation des finances publiques. Grâce à une forte croissance, la dette publique, au lieu d'être un risque, deviendrait maîtrisable. En effet, une forte croissance accroît les recettes fiscales, réduit les besoins du soutien budgétaire à l'économie, et diminue le dénominateur du ratio dette/P2 tout en limitant le risque de hausse du taux d'intérêt lié à la crainte de l'insolvabilité de l'État. En plus, une politique monétaire ultra-accommodante permet d'élever l'inflation, actuellement assez faible dans les pays industrialisés, ce qui contribue à réduire le ratio dette/P2 en augmentant le P2 nominal. Enfin, le rythme normal de croissance de la plupart des économies développées à l'heure actuelle devrait être faible car d'une part la croissance acquiescente aux salaires devrait se décaler, et d'autre part la

croissance de la productivité horaire est faible.

Ben Bernanke ne peut pas accepter que la croissance américaine s'essouffle et reste ensuite à un niveau faible, correspondant au rythme de croissance de la productivité corrigée d'autres facteurs susceptibles d'affecter la croissance (y compris l'effet du décollage des salaires immobiliers). Sa réputation en tant que l'un des meilleurs spécialistes de la Grande Dépression des années 1930 ne lui laisse-t-elle peu d'excuses en cas d'une croissance molle. Depuis la sortie de la récession de 2009, la Fed vise clairement une croissance au-dessus de 2 %, ce qui dépasse largement le potentiel de croissance à long terme de l'économie des États-Unis qui pourrait être inférieur à 1 %. On contente d'offrir une option plutôt que Bernanke, la Fed semblerait encourager les prix des actifs à aller au plus haut possible pour doper la croissance via les effets de richesse et de bilan. Peut-on croire sincèrement les inquiétudes exprimées quant au risque de formation des bulles par Ben Bernanke dans son intervention du 10 mai 2011 ? Les craintes quant aux dangers liés au décollage des salaires exprimées par l'ensemble des membres de la Fed passent peu face au désir de la majorité qui veut stimuler la croissance pour créer plus d'emplois.¹¹ Pour dissiper les craintes sur les conséquences désastreuses liées au décollage des salaires, les banquiers centraux américains rassurent le public et les marchés financiers en prétendant ne pas voir l'évidence des salaires.¹¹ (Ils se conforteraient, peut-être, en pensant que tout décollage des prix des actifs ne débouche pas forcément sur une crise, et que le risque

¹⁰ Jean-Claude Cordon (2011), [in] *Journal of Economic Growth* Ever Young ; alterin (Innovation Frontiers) 6e Si4 Kead-inds, 92EJ a orLin# Paper 1<115.

¹¹ Jeremy Stein (2011), [in] *Journal of Economic Perspectives* "Eri#ins, " easurement, and Polic0 Responses", at 66 [Restoring Household Financial Stability after the Great Recession : Why Household Balance Sheets Matter] research symposium sponsored by the Federal Reserve Bank of St. Louis, St. Louis, Missouri ; éditeur : St. Louis, Mo.

¹¹ Dans un entretien publié le 10 novembre 2011 par le *New York Times*, interrogé sur la possibilité d'une nouvelle crise financière comme celle de 2008, Alan Greenspan a été catégorique : « Surtout, la question ne se pose même pas ». Le 18 novembre 2011, auditionnée par le Sénat américain en vue de sa nomination à la tête de la Fed, Janetellen a affirmé qu'elle ne voit pas actuellement l'évidence des salaires : « Les salaires américains ont inscrit un nouveau record, tout en soulignant qu'elle est consciente des risques liés aux salaires et que la Fed sous sa direction serait prête à les casser si elles sont observées. » Noter que, dans une audition par le Sénat en 2010, elle avouait ne pas voir arriver la crise de 2008.

¹⁰ Jean-Claude Lorenzi et Alain Jillemeur (2008), *La croissance, productivité et commerce extérieur : la position française en déclin* Y @ *Découverte de l'économie* vol. 1, Sàbiers français, n° 18&.

de crise est réduit. De ce renforcement de la régulation financière.

Les États-Unis ne sont pas seuls dans ce genre de situation. Le président du FOMC, Ben Bernanke, dont la Banque centrale a expérimenté les achats d'actifs à grande échelle avant la crise, est passé de présent à absent au-dessus du pic de 2008. Le président en France et en Allemagne sont au sommet dans un contexte de taux d'intérêt bas imposé par la FED. Les marchés financiers explosent et la hausse au Brésil, en Chine, en Inde et dans d'autres pays émergents. Pour l'instant, aucun gouverneur central n'avoue publiquement qu'il n'est pas volontiers les spéculatives pour assurer la stabilité financière et pour permettre à la politique monétaire de produire les effets désirés sur l'économie.¹⁸

4. Les bulles des prix des actifs et la politique monétaire

Face aux fortes fluctuations des prix des actifs constatées depuis le milieu des années 1990, nombreux sont ceux qui s'interrogent si l'accent mis par la politique monétaire sur les prix des biens est approprié vu l'incidence que les mouvements des prix des actifs peuvent avoir sur la demande globale et les anticipations d'inflation.

Selon un large consensus issu du débat sur le rôle des prix des actifs avant la crise financière globale, il y a trois principes à respecter concernant l'attitude à adopter par les Banques centrales vis-à-vis des prix des actifs :

- 1) Les Banques centrales ne devraient pas prendre les prix des actifs comme un objectif de la politique monétaire ;
- 2) Elles ne devraient pas essayer de faire éclater les bulles ;
- 3) Elles devraient suivre une stratégie de *nettoing* (*mop up*) consistant à injecter une quantité suffisante de liquidités après l'éclatement des bulles pour prévenir l'effondrement du système financier et économique.¹⁵

Le premier principe est illustré par le fait qu'une Banque centrale ne peut prétendre avoir la compétence de spécifier les valeurs d'utilité des actifs, et ne dispose d'aucun instrument pour contrôler les niveaux des prix des actifs sur le long terme et pour les influencer

avec précision à court terme. Le deuxième est un principe de précaution car un démontement des bulles mal maîtrisé peut potentiellement causer une catastrophe macroéconomique qui ruinerait la réputation de la Banque centrale. Le troisième résulte des expériences des Banques centrales des pays industrialisés dans le traitement des crises depuis les années 1990. Il convient d'observer que la stratégie de *nettoing*, qui n'entre en jeu qu'en cas de risques supposés de déflation ou de récession, est une approche asymétrique de la gestion des risques macroéconomiques.

Le consensus est basé sur l'observation que les marchés efficients sont capables d'intégrer instantanément toute information pertinente et de refléter les meilleures évaluations des actifs. Cette observation ne conclut pas que les prix des actifs puissent dévier de leur valeur d'utilité. Elle conclut simplement la possibilité d'anticiper le sens de déviation et le moment du retour des prix des actifs à l'utilité. Le consensus est contestable car les opérateurs financiers et les Banques ont des perspectives, des responsabilités et des incitations différentes. La loi de la finance de court terme qui s'impose dans la plupart des états financiers et bancaires implique que les opérateurs financiers suivent plutôt la tendance du marché, même si celle-ci est au-dessus de la moyenne et à long terme, en pensant qu'ils peuvent sortir du marché avant les autres si une crise survient. Face à une situation où les opérateurs financiers se ruent vers les actifs après une période prolongée de hausse rapide des prix des actifs, les gouverneurs centraux ne doivent pas s'abstenir d'expliquer leur inquiétude sur le risque de formation des bulles et de donner aux opérateurs financiers des signaux d'avertissement sous forme de retraits programmés des liquidités si la situation s'empire. En effet, leurs messages contribuent à une évaluation sérieuse des développements sur les marchés financiers et cela sans qu'ils ne connaissent forcément mieux les valeurs d'utilité.

La stratégie de *nettoing* peut être problématique. En effet, ses premiers succès seraient beaucoup plus rapides. Le type de sauvetage comporte un aléa moral car il rassure de plus en plus les financiers, ce qui les conduit à prendre des risques excessifs par rapport à leur capacité d'absorber les pertes pouvant en résulter, et peut donc constituer à long terme un danger inéluctable et insupportable pour tout le système économique et financier. En conséquence, centrée sur la récession et la déflation induites par une crise financière, cette

¹⁸ Dans son discours du 20 novembre 2011 à l'occasion de la conférence de recherche organisée par le FOMC (Larró Summers, candidat à la présidence de la FED, a prôné l'idée d'une économie mondiale à l'écoute des bulles pour surmonter la stagnation séculaire afin d'atteindre le plein emploi tant qu'il n'y a pas de signe d'inflation. En l'absence de bulles, le taux d'intérêt réel naturel serait négatif. Ceci est de plus en plus vrai probablement depuis les années 1990. Cette idée a soulevé beaucoup d'intérêt parmi les gouverneurs centraux et les commentateurs.

¹⁵ Etmar (2000), "Asset Prices and Monetary Policy," *Cato Journal*, 19(1), 85-51.

stratégie ris-ue d'amener la : an-ue centrale à limiter trop de liquidités et à garder les taux d'intérêt trop bas pendant trop longtemps. Cuidée par une telle stratégie, les : an-uis centraux ris-ueraient d'ignorer les grands événements catastrophiques rares -ue leurs politiques-ues pourraient générer.

La politique monétaire devrait adopter une approche alternative vis-à-vis des : ulles spéculatives, susceptible de prévenir leur formation en amont. Cette approche a pour objectif d'éviter le ris-ue de nous trouver un jour dans un environnement de crise permanente sans une solution viable et efficace de sortie. Dans une telle situation, les gouvernements n'auraient plus les moyens d'agir du fait du niveau élevé de leur dette et de la rigidité des dépenses publiques, et les interventions monétaires conventionnelles et non-conventionnelles ne serviraient -u' à rétablir une apparence de stabilité financière mais s'avèrent incapables de créer un véritable dynamisme de la croissance économique et d'assurer le contrôle de l'inflation. Ceci est d'autant plus problématique -ue les : ulles précédant la future crise sont d'une rareté exceptionnelle, -ue l'éclatement des prix des actifs suite à leur éclatement est généralisé, et -ue le nombre de : an-ues, d'institutions financières et d'autres entités de l'économie ayant vu leur bilan détruit est grand.

En -ue la régulation micro- et macro-prudentielle puisse réduire certains ris-ues liés à la formation des : ulles, elle ne peut empêcher si la politique monétaire est trop accommodante. Cette dernière constitue la force motrice de la formation simultanée des : ulles spéculatives héantés sur plusieurs marchés. La : an-ue centrale a donc un rôle important à jouer dans la prévention des : ulles, -uite à ralentir la croissance à un niveau plus réaliste, -o: liant ainsi le gouvernement à faire des réformes structurelles pour redynamiser l'économie et à assainir les finances publiques. Cette approche consiste pour la : an-ue centrale à aller à contre-courant des marchés (? *lean against the wind* ^{1F}) afin de réduire la probabilité de formation des : ulles et leur dimension si elles sont déjà formées. Elle permet d'éviter les coûts d'ajustement très élevés pour l'économie dus à l'instabilité financière. *outefois, la : an-ue centrale ne doit pas lier un objectif de prix des actifs ni adopter une réaction automatique à leur égard. Avant d'agir, elle doit se faire une opinion sur les orientations des : ulles et sur l'état de l'économie au moment où ces : ulles se forment, ce -ui implique -u'une telle approche serait loin d'être simple et -ue son efficacité ne serait

pas garantie à cent pour-cent compte tenu de ses coûts. En tout cas, elle réduirait le ris-ue de laisser en place une politique monétaire accommodante pendant trop longtemps comme ce fut le cas après l'éclatement de la : ulle (internet. En peut douter -ue la ; ed et les autres : an-ues centrales -ui ignorent cette approche puissent mettre fin à leurs mesures de politique monétaire ultra-accommodantes à temps pour éviter une prise de ris-ue trop excessive des opérateurs financiers et un éventuellement outrancier des : ulles.

L'application de l'approche à contre-courant peut varier sur les difficultés pratiques liées notamment à la détection des : ulles et à l'utilisation de la politique monétaire pour lutter efficacement contre celles-ci. La : an-ue centrale est face à une incertitude considérable sur le rôle macroéconomique des prix des actifs et sur les effets de ses interventions préventives. L'utilité de telles interventions est douteuse si la : an-ue centrale est incapable de trouver le bon moment d'intervenir. En effet, les expériences montrent -ue les opérateurs financiers envoûtés par les : ulles peuvent ignorer longtemps les hausses tardives du taux d'intérêt. Pour -ue la trénesie spéculative cesse, il faut une hausse assortie d'une baisse du taux d'intérêt. Le déclenchement des : ulles -ui s'ensuit ris-ue alors d'induire une déclin du système financier et une récession plus ou moins grave.

5. Est-ce différent cette fois-ci ?

Les opérateurs financiers ont l'habitude de anticiper les : ulles en avançant des arguments du type ? cette fois, c'est différent, S @. Lors-ue le grand public est convaincu par de tels arguments et se rue dans les : ulles, ce sera bientôt le début de la crise. L'argument intelligent (? *smart money* ^{1F}), -ui est à contre-courant (? *contrarian* ^{1F}), considère -ue le sommet des prix des actifs coïncide avec l'abondance de tels arguments et sort des marchés en ébullition. En constate -ue ce genre d'arguments commence à émerger ces derniers mois^{1F}. Au lieu de célébrer et rassembler les arguments visant à anticiper la forte hausse des prix des actifs depuis le printemps 2000%, l'analyse ici -ue-ues différences entre la situation actuelle et celle avant la crise financière globale de 2008 du point de vue économique et politique.

Avant la crise de 2008, on constatait une croissance forte dans les pays émergents et une croissance relativement vigoureuse dans

^{1F} ^{1F} ^{1F} Jeeves, *Journal* 60 fois ne\ marLet 6i#6 is différent Y^ Marketwatch, 11 octo: re 2011.

la plupart des pa0s développés. La situation actuelle est contrastée tant dans les pa0s développés -ue dans les pa0s émer#ents. 3u4 Etats-) nis, l'économie crollt 7 un r0t0me annuel de , G et cela au pri4 des politi-ues monétaire et : ud#étaires ultra-accommodantes¹⁸. Plusieurs pa0s de l') E" peinent 7 sortir de la récession induite par les politi-ues d'austérité imposées durant la crise de l'euro, et d'autres connaissent une croissance !ai: le. La perspective de croissance de la +one euro, récemment révisée 7 la 6ausse, reste modeste et est soumise 7 de nom: reuses incertitudes. La politi-ue monétaire ultra-accommodante au Jo0aume-) ni n'a permis -u'une croissance tr>s modérée. La croissance du Japon devenue un peu plus ro: uste depuis dé: ut , 011, suite 7 la dévaluation !orte du 0en et 7 la 6ausse spectaculaire des cours : oursiers, ris-ue de s'enliser lors du rel>vement en avril , 018 de la */3 de 5 G 7 < G pour ren!ouer la caisse pu: li-ue.

' ans les pa0s émer#ents, la croissance, tr>s !orte 7 la sortie de la crise de , 00<-, 00%, s'es-sou!!le d>s , 011, ce -ui pourrait être annonciateur d'une crise. En !ait, outre les : ulles de crédit et immo: ili>res, : eaucoup d'entre eu4 ont accumulé des désé-uili: res internes et e4ternes ma!eurs tels -ue, par e4emple, dé!icits pu: lics, dé!icits de la : alance courante et inflation élevés en (nde, dettes des collectivités locales élevées en \$6ine, tensions inflationnistes et déficit #randissant de la : alance courante associés 7 une croissance proc6e de +éro au 2résil.

3u niveau des finances pu: li-ues, rares sont les #rands pa0s industrialisées dont la position : ud#étaire s'est améliorée. ' e nom: reu4 Etats sont confrontés au4 dé!icits : ud#étaires élevés voire tr>s élevés si4 ans apr>s le dé: ut de la crise !inanci>re #lo: ale. La 6ausse verti-#ineuse de leur dette, du !ait du mécanisme de sta: ilisateur automatisé-ue, des mesures de relance, et des sauveta#es : ancaires, rend leur é-uili: re !inancier e4trémement vulnérable: le 7 la survenance d'une nouvelle crise et les prive donc de la possi: ilité de venir en aide 7 l'économie et au s0st>me !inancier le cas éc6éant. En outre, un surendettement pu: lic peut être source de la proc6aine dou: le crise : ancaire et de la dette souveraine, dans la mesure oQ les institutions !inanci>res et : ancaires détiennent en masse les dettes des Etats !inanci>rement ? solides @ et même les dettes pu: li-ues considérées comme spéculatives. Er, plusieurs pa0s dont le Japon, l'Es-

pa#ne, l'(talie, la ; rance, ont un ratio d'endettement pu: lic d0nami-ument insta: le. ¹⁹ Les Etats-) nis, l'3illema#ne et le Jo0aume-) ni -ui ont connu une période d'insta: ilité de leur ratio de dette pu: li-ue par rapport au P(2 sur la période , 00<-0% peuvent être de nouveau confrontés 7 cette situation si une nouvelle crise #rave survient. ' ans cette perspective, la dette pu: li-ue Japonaise est particulièrement e4posée au ris-ue de désolidarisation des institutions !inanci>res Japonaises vis-7-vis de leur #ouvernement. La matérialisation d'un tel événement #énerait alors une #rande crise lon#temps redoutée par les marc6és !inanciers.

Uuant 7 la politi-ue monétaire, elle ne cesse d'être relDc6ée dans la plupart des pa0s développés depuis l'été , 00< pour assurer une condition !inanci>re sta: le, donc plus propice au redressement de la croissance. La politi-ue monétaire suit traditionnellement un sc6éma alternant le relDc6ement et le resserrement. Le sc6éma -u'elle suivra dans le !utur ris-ue d'être constitué e4clusivement du relDc6ement car la mollesse persistante de la croissance d'apr>s-crise empêc6e les : an-ues centrales de reconstituer la moindre mar#e de man uvre en procédant 7 un resserrement monétaire. En plus, les : an-ues centrales -ui détiennent : eaucoup de titres 7 lon# terme ne peuvent arrêter leurs pro#rammes d'ac6at d'actils car un arrêt provo-uerait une remontée violente des tau4 d'intérêt et les e4poserait 7 des pertes. Les mesures de politi-ue monétaire non-conventionnelles pourraient donc s'éterniser.

\$e pro: l>me se pose de mani>re ai#ce 7 la ; ed -ui, apr>s avoir versé plusieurs années de suite d'importants montants de plus-values au #ouvernement !édéral des Etats-) nis, doit alors supporter des moins-values colossales. Le dé: at politi-ue (ou plut. t l'a: sence de consensus) sur les finances pu: li-ues américaines et la menace de la mise en !aillite du #ouvernement !édéral par le Parti répu: licain commencent 7 a!!ai: lir le r. le du dollar en tant -ue devise de réserves.) ne dé-dollarisation au profit d'autres devises dont l'euro et le Ouau ris-ue de rendre plus di!!icile le maintien des mesures non-conventionnelles indispensables pour !inancer les dé!icits pu: lics des Etats-) nis et pour d0namiser l'économie américaine puis-u'une demande de dollars en : aisse o: li#e la ; ed 7 réduire son o!!re pour mal!triser l'inflation. Uuant 7 la 2\$E, elle pourrait être contrainte de mettre en uvre les E" * car, en cas d'une nouvelle dou: le

¹⁸ " al#ré les coupes : ud#étaires automatisées, les dé!icits : ud#étaires américains resteront 7 un niveau au-dessus de 8 G (contre & G initialement prévus pour , 011 avant les coupes).

¹⁹ PatricL 3rtus (, 011), ? Sta: ilité ou insta: ilité d0nami-ue du tau4 d'endettement pu: lic @, *Flash Economie*, nW &&&.

crise : ancaire et de la dette souveraine, les promesses pourraient ne plus suillire.

' e nouvelles mesures devraient être introduites si les marchés financiers s'élondraient. Pour les redresser, les : an-ues centrales ne man-ueraient pas d'idées et pourraient prendre des mesures telles -ue l'acbat des actions des sociétés cotées (dél7 e4périmenté par la 2an-ue du Japon) et des crédits des sociétés privées (cette idée circule dans l') E" et est étudiée par la 2\$E), et la facilité de !inancement des : an-ues en contrepartie de l'apport des titres de crédit (? *Funding for Lending Scheme* @, appli-uée par la 2an-ue d'3n#leterre depuis l'été , 01,). Par ailleurs, les : an-ues centrales pourraient ren!orcer la ? répression !inanci>re @ dél7 en cours en élevant l'inflation (de mani>re clandestine ou via sa sous-estimation par les : ureau4 de statisti-ues o!!iciels et en !aisser les tau4 d'intérêt nominau4 sur la dette pu: li-ue #rDce au4 acbats massifs des actifs^{1%}. 3 l'aide des mesures administratives empêçant la fuite des capitaux, la répression !inanci>re peut soulager la pression sur les finances pu: li-ues. Son efficacité pour redresser la croissance et pour éviter une crise !uture reste 7 démontrer.

Le renforcement de la ré#ulation microprudentielle et l'introduction des mesures de ré#ulation macroprudentielle suite 7 la crise !inanci>re #lo: ale pour ré#uler les marchés !inanciers et les s0st>mes : ancaires (la Loi ' odd-; ranL au4 Etats-) nis, les accords de 2Dle ((et leur transcription dans les loi nationales) pourraient ne pas réduire su!!isamment la prise de ris-ue par les institutions !inanci>res. Certaines ré#ulations, comme le ratio de li-uidité, pourraient accroître le ris-ue s0st>mi-ue en encourageant les : an-ues 7 détenir des o: li#ations d'Etat considérées comme ? snres @ mais pouvant s'avérer ris-uées en cas de crise. Les ré!ormes !inanci>res ne r>#lent pas les pro: l>mes des éta: lissements !inanciers trop #rands oulet trop connectés pour !aire !aillite (? *too big or/and too connected to fail* @) -ui ont vu leur position ren!orcée avec la crise. (l est -uestion en Europe, dans le cadre de l') nion : ancaire européenne, comme au4 Etats-) nis de !aire pa0er les déposants (dél7 essa0é en mars , 011 par l') E, la 2\$E et le ;" (7 \$60pre) et les détenteurs des dettes des #randes : an-ues en !aillite afin de réduire les coNts : ud#étaires d'une crise : ancaire pour l'Etat. La -uestion

^{1%} L'idée selon la-uelle les : ureau4 de statisti-ues manipulent apparaît souvent dans la presse, voir par e4emple 3nt6on0 " ir6a0dari, Z*6e #overnment is \ron# 5 in!lation : ites,Z *Marketwatch*, 1er novem: re , 011.

est de savoir si on peut réellement le !aire sans provo-uer une pani-ue : ancaire 7 #rande éc6elle. En ré#ulant plus !ortement le s0st>me : ancaire o!!iciel, une #rande partie des activités les plus ris-uées pourraient être transférée vers le s0st>me : ancaire parall>le (? *shadow banking* @) -ui éc6appe toujours 7 la ré#ulation !inanci>re, accroissant ainsi le ris-ue d'instabilité !inanci>re.

L'éclatement des : ulles immo: ili>res et !inanci>res actuelles induit-il 7 coup snr des e!!ets désastreux pour l'économie mondiale ? L'un des !acteurs importants 7 considérer est l'implication des : an-ues dans la !ormation de ces : ulles. Si les : ulles sont #on!!ées #rDce au4 crédits : ancaires oulet si les éta: lissements !inanciers 0 sont directement impli-ués par leur investissement 6asardeux, le ris-ue d'avoir une crise : ancaire #rave et un désastre pour l'économie mondiale devient réel.) ne crise de la dette souveraine au Japon, ou une crise immo: ili>re, !inanci>re et : ancaire dans plusieurs pa0s émer#ents suite au4 ajustements nécessaires pour corri#er les désé-uis: res macroéconomi-ues, peut dé: ouc6er sur des crises au4 Etats-) nis et en Europe, et *vice versa*. La solution immédiate consisterait 7 in!ecter toujours plus de li-uidités pour restaurer une apparence de stabilité !inanci>re.

) n autre scénario plausible est -ue les !lu4 des capitaux sortants des pa0s développés pratiquant les politi-ues monétaires ultra-accommodantes !inissent par induire une inflation des pri4 des : iens de consommation #alopante dans les pa0s émer#ents, car les : ulles immo: ili>res -u'ils provo-uent conduiraient t. t ou tard 7 une !orte 6ausse des coNts de la vie et donc des salaires nominau4. La propagation de l'inflation vers les pa0s développés o: li#e leurs : an-ues centrales 7 relever les tau4 d'intérêt et 7 arrêter les programmes d'acbats d'actifs 7 #rand éc6elle, voire 7 procéder au4 ventes d'actifs pour épon#er les li-uidités. En enlevant l'e4-c>s de li-uidité -ui est 7 l'origine du #on!lement des : ulles multiples, un tel c6an#ement de politi-ue est susceptible de provo-uer une crise #lo: ale 7 la !ois immo: ili>re, !inanci>re, : ancaire et de la dette souveraine. Elle serait inédite et donc la plus difficile 7 traiter car les : an-ues centrales ont perdu la possibilité de manipuler les outils monétaires, au moins dans un premier temps. (l resterait toujours des mesures de politi-ues e4trêmes, comme nationaliser les #randes : an-ues, ta4er les déposants et les détenteurs d'actifs, et monétiser la dette pu: li-ue, parmi d'autres. ' ans tous les cas, les perspectives ne sem: lent #u>re : rillantes car il serait difficile de retrouver une

croissance raisonnablement élevée pour –ue les pays développés puissent surmonter la plupart des difficultés insolubles de l'époque actuelle.

Conclusion

Les politiques monétaires ultra-accommodantes entraînent une redistribution de richesse en faveur des détenteurs d'actifs risqués tels –ue l'immobilier, les actions, et les obligations à moyen et long terme. En mettant en œuvre ces politiques, la Fed et d'autres banques centrales espèrent secrètement –ue la hausse des prix des actifs produira des effets de richesse et de bilan positifs –ui relancera la demande globale et la croissance. Sans cette tentative, les banques centrales semblent avoir oublié (ou ignoré) les leçons tirées des expériences récentes et comptent davantage sur les nouvelles régulations financières pour lutter contre la formation des bulles spéculatives sur les différentes classes d'actifs ainsi –ue pour minimiser les conséquences désastreuses résultant de leur éclatement ultérieur. Elles auraient une forte incitation à encourager ou du moins à tolérer le gonflement des bulles –ui dotent la politique monétaire d'un levier éventuellement puissant pour relancer la croissance. Cependant, ces bulles et les mesures de politique moné-

taire ultra-accommodantes –ui les soutiennent induisent une redistribution de richesse –ui n'est pas nécessairement désirable du point de vue du bien-être social.

Il est de constater –ue les bulles en cours de gonflement dans les pays développés et émergents ne peuvent se maintenir comme une situation d'équilibre. La survenance d'une nouvelle crise financière globale suite à leur éclatement risque d'avoir des conséquences difficilement maîtrisables par les décideurs de politique, d'autant plus –ue les États ayant accumulé trop de déficits budgétaires durant et après la crise financière globale de 2008 n'auraient –ue peu de marge de manœuvre et leur surendettement pourraient constituer une source de crise. Le temps est venu pour les banques centrales de soupeser le meilleur chemin de croissance pas forcément durable et le risque d'un désastre financier et économique dues respectivement au gonflement et au dégonflement de grosses bulles sur les prix des actifs. S'il n'est pas souhaitable –ue les banques centrales pièvent violemment dans les multiples bulles, elles devraient toutefois ajuster leurs politiques pour permettre à l'air de s'échapper un peu de ces bulles afin d'éviter –ue celles-ci gonflent trop et éclatent un jour de manière incontrôlable.

, a 1 ommission européenne est2elle responsable des e0cédents commerciau0 allemands '

! ric 3ugra--+

« La croissance anémique de la demande intérieure allemande et la dépendance aux exportations entravent le rééquilibrage [de la zone euro] (...). Le résultat, c'est une tendance déflationniste pour la zone euro et pour l'économie mondiale » (Rapport du Trésor américain au congrès des Etats-Unis, 30 octobre 2013, repris dans : le Monde, Economie & entreprises, 16 novembre, p.2).

' depuis ,00<, l'e4cédent de la :alance des transactions courantes allemande dépasse les F G du P(2 ce -ui a conduit l') nion européenne 7 en#a#er récemment une procédure pour désé-uili: re e4cessi!. Ses e4cédents répétés e4priment l'? 60per-compétitivité @ des e4portations allemandes et la !ai: lesse de la demande intérieure. (Is sont le résultat de l'émer#ence d'une nouvelle compétitivité-co!nt de l'3llema#ne !ruit de ré!ormes entreprises sur le marc6é du travail 7 partir de ,001 encoura#ées par la \$ommission européenne. (l n'est toute!ois pas éta: li -ue la lai: lesse de la croissance économi-ue allemande au tournant des années ,000 était due 7 un pro: l>me d'o!!re, en particulier sur le marc6é du travail. Si les mauvaises per!ormances allemandes en termes de croissance économi-ue étaient en réalité dues 7 une insu!!isance de demande intérieure, alors les mesures de ré!ormes du marc6é du travail recommandées par la \$ommission européenne visant 7 une modération salariale n'ont lait -u'accro!tre les e!lets né#atils de la crise de ,00&l,00<, en déprimant la demande intérieure du seul pa0s européen -ui aurait pu être le moteur de la croissance européenne dans la période actuelle.

Pourquoi un avertissement à l'Allemagne ?

Le 11 décem: re ,011, le pacte de sta: ilité et de croissance ren!orcé est entré en vi#ueur avec un nouvel ensem: le de r>#les en mati>re de surveillance économi-ue et :ud#é-taire. Ses nouvelles mesures (le ? si4-paL @) se composent de cin- r>#lements et d'une directive proposés par la \$ommission européenne et approuvés par les , & Etats mem: res et le Parlement européen. Les nouvelles r>#les imposent 7 l') nion européenne d'en#a#er une procédure pour désé-uili: re e4cessi!, avec d'éventuelles sanctions, lors-

-u'un Etat conna!t des ? désé-uili: res macroéconomi-ues @.) ne :alance des transactions courantes en déficit de plus de 8 G du P(2 ou en e4cédent de plus de F G du P(2, trois années de suite, est un ? désé-uili: re macroéconomi-ue @. Er depuis ,00<, l'e4cédent allemand dépasse les F G du P(2. ¹ Les e4cédents commerciau4 allemands ont !ortement au#menté au dé: ut des années ,000. L'3llema#ne avait un e4cédent commercial ? solide @ de pr>s de 85 milliards d'euros, en mo0enne annuelle, dans les années 1%0. \$et e4cédent est devenu ? e4ceptionnel @ dans les années ,000 5 il passe la :arre des 100 milliards d'euros en ,00, , et représente entre ,001 et ,01, une mo0enne annuelle de 1F0 milliards d'euros (' eutsc6e 2undes: anL, " o-nats: eric6t, décem: re ,011).

\$et indicateur de désé-uili: re lait partie d'un ensem: le d'autres indicateurs tels -u'une dette du secteur privé supérieur 7 1F0 G du P(2, un tau4 de c6. ma#e supérieur 7 10 G, etc. · \$'est pour-uo! d'ailleurs, même si le cas allemand localise l'attention, il n'est -u'un pa0s parmi sei+e 7 l'encontre des-uels une procédure d'en-uête a été ouverte, de sorte -ue l'60pot6>se de sanctions in!li#ées 7 l'3llema#ne est totalement impro: a: le. Les indicateurs du ta: leau de : ord ont été surtout délinis pour -ue l') E dispose d'un ensem: le de données -ui permettent d'assurer une meilleure #ouvernance économi-ue de l') E.

La :alance des paiements courants (ou des transactions courantes) est une partie de la :alance des paiements. Elle comprend la :a-

¹ F,G du P(2 en ,00<, F,5 G en ,00%, F,1 G en ,010 et ,011 et F,5 G en ,01, (Eurostat, ,011).

· En trouve désormais un on#let ? procédure concernant les désé-uili: res e4cessi!s d indicateurs @ sur Eurostat (6ttp5llepp.eurostat.ec.europa.eu/portallpa#elportallstatistics!search6edata: ase) -ui permet d'o: tenir les données sur les indicateurs de ? désé-uili: res e4cessi!s @.

^B) niversité de Stras: our# (2E*3)

lance commerciale et la balance des invisibles (services, revenus, transferts courants) entre un pays et le reste du monde. Dans le cas allemand, c'est la balance commerciale (des marchandises) qui est trop excédentaire, c'est-à-dire que l'Allemagne exporterait trop de biens et n'en importerait pas assez. Le reproche fait à l'Allemagne par le Trésor américain et par la Commission européenne ne repose pas sur le coût relatif, c'est-à-dire sur la compétitivité internationale de l'Allemagne, mais sur le coût de demande, savoir une demande intérieure insuffisante.

Quelle est l'origine des excédents allemands ?

L'origine de l'hyper-compétitivité à l'international de l'Allemagne a été présentée dans un précédent article du *Bulletin de l'OPEE* (Juhrail, 2011). Nous avons montré que la traditionnelle performance à l'international de l'Allemagne s'est ajoutée dans la première moitié des années 2000 une forme de compétitivité additionnelle à une nouvelle forme de compétitivité-coût. La compétitivité hors-prix allemande n'a pas changé et elle est inscrite dans l'histoire longue de l'Allemagne¹. Elle a changé au tournant des années 2000, c'est la compétitivité-coût allemande comparée à celle de ses principaux partenaires européens et elle s'est fortement améliorée. L'indice du coût horaire de la main d'œuvre a augmenté de 17 % entre 2001 et 2011 en Allemagne, alors que sur la même période le coût de la main d'œuvre a augmenté de 18 % en France et de 26 % en moyenne dans la zone euro (calculs effectués d'après Eurostat, 2011). En d'autres termes, l'Allemagne exporte non seulement des produits recherchés par les consommateurs du monde entier, mais en plus elle a su comprimer les coûts de production, de sorte que les prix de ses produits ont augmenté moins vite que ceux de ses principaux concurrents.

Une augmentation modérée des coûts du travail signifie que les salaires ont relativement progressé, ce qui explique en grande partie l'atonie de la demande intérieure. Par ailleurs, l'investissement public allemand ne contribue pas davantage à stimuler la demande intérieure. Depuis 2001, la formation brute de capital liée des administrations publiques allemandes n'a que peu changé, oscillant, annuellement, entre un minimum de 1,8

% du PIB et un maximum de 2,1 % du PIB, alors que sur la même période le même indicateur a varié dans la zone euro-12 entre 1,1 % et 1,8 %. En d'autres termes, la demande finale allemande est atone et l'investissement public allemand n'a pas augmenté et demeure inférieur (en points de PIB) à celui des autres pays de la zone euro. Les autres éléments structurels, et notamment le vieillissement de la population (lié à un très faible taux de natalité), contribuent également à expliquer une part importante du revenu disponible se dirige vers l'épargne plutôt que vers la consommation.

La nouvelle compétitivité allemande est le fruit des réformes du marché du travail engagées entre 2001 et 2005⁸. Les réformes ont été l'origine de l'augmentation du poids de l'emploi atypique (intérim, contrats à durée déterminée et mini-temps), du recours au chômage partiel et de la baisse conventionnelle de la durée du travail et des salaires (voir ce sujet Illing, 2011, p. 33-34, 2011). Les réformes sur le marché du travail ont conduit à une modération salariale, de sorte que les salaires moyens ont stagné durant le cycle conjoncturel précédant la crise actuelle (Leindorfer, 2011). Les réformes du marché du travail ont été l'origine de l'émergence d'une nouvelle catégorie de travailleurs, les *working poors* (revenu mensuel inférieur à 80 euros) et ils représenteraient selon la *Hans-Böckler-Stiftung* près de 12 % des actifs (cité par Kénard, 2011). En 2010, 12 millions d'actifs (soit 12 % du PIB) étaient comptabilisés en tant que *Geringverdiener*, avec un salaire inférieur à 7 %, soit 700 euros brut par heure (Kénard, 2011). En outre, près d'un million de *Geringverdiener* travaillaient plus de 50 heures par semaine. Cette nouvelle forme de compétitivité allemande a permis de réduire le chômage, mais elle s'est accompagnée d'une augmentation de la précarisation et des inégalités.

Comment expliquer ce tournant dans la politique économique allemande ?

Durant près de dix ans, entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000 l'Allemagne a enregistré le taux de croissance économique le plus faible de l'UE. Les performances macroéconomiques de l'Allemagne se sont fortement dégradées au début des années 2000 et entre 2000 et 2001, l'Allemagne connaît trois années consécutives de stagnation.

¹ L'avantage hors-prix de l'Allemagne est maintenant bien documenté dans la littérature économique et de gestion à travers des études de cas d'entreprises, des études sectorielles ou encore des travaux économétriques (voir par exemple Fontagné, 2008 et Fontagné, 2009, Commissariat général au plan, 2001).

⁸ Les implantations massives de firmes allemandes en Europe centrale ont également contribué à la modération salariale en Allemagne (Juhrail, 2008).

⁵ Emplois à temps partiel rémunérés à moins de 800 euros par mois et non soumis aux cotisations sociales.

tion de la production et un taux de croissance économique procède de l'érosion. L'Allemagne est considérée dans cette période comme étant ? l'homme malade de l'Europe (6^e Economist, Juin 1990) et la ? lanterne rouge de l'Europe (Sinn, 2000). Au début des années 2000, la Commission européenne (2000), l'ESF (2000) et le ? (2001) multiplient les rapports et concluent ? un problème structurel. La croissance économique allemande serait notamment pénalisée par des dysfonctionnements majeurs sur le marché du travail. Sont notamment montrés du doigt les conditions d'emploi et de licenciement, les négociations de salaire, et un système dans son ensemble ? corporatiste et dépassé. Le chancelier Gerhard Schröder présente en 2001 l'agenda 2010 et en même les réformes Kart+ (Iltis et Lohmann, 2001) qui modifient en profondeur le fonctionnement du marché du travail allemand. Les analyses et recommandations de la Commission européenne ont joué un rôle central dans la mise en place d'une politique de déréglementation du marché du travail conduisant ? une modération salariale. L'atonie de la demande intérieure allemande actuelle est le résultat d'analyses et recommandations dans les années 2000 qui ont considéré ?ue la baisse de la croissance allemande s'explique par des rigidités pesant sur l'offre ? comme l'Allemagne souffrirait de rigidités structurelles sur le marché du travail, il fallait le réformer pour avoir un marché plus flexible et maîtriser les augmentations de salaires.

pendant les salaires ne peuvent pas seulement être considérés d'un point de vue coût, ils sont également l'élément central de la demande. La Commission européenne ne peut dès lors reprocher ? l'Allemagne d'avoir une demande anémique, alors même ?ue cette anémie est le résultat du fait ?ue l'Allemagne ait accepté de suivre ses recommandations. ?e même, la Commission européenne ne peut reprocher ? l'Allemagne ses excellentes performances ? l'international, alors même ?ue ce sont ses recommandations ?ui sont, en grande partie, ? l'origine de la nouvelle compétitivité internationale allemande.

Au début des années 2000, le diagnostic posé par l'ESF, le ? (et la Commission européenne) laissait dénoter. Les sous-assements scientifiques du coût d'une politique de l'offre étaient plus ?ue ?raïles ? la baisse de la croissance allemande était peut être davantage conjoncturelle ?ue structurelle. ?a : ord, la situation allemande était particulièrement elle venait d'être touchée par un choc exceptionnel, celui de la réunification. Le coût de la

réunification et les déséquilibres ?nés (comme par exemple la bulle immobilière dans les nouveaux Länder dans la seconde partie des années 1990) ont profondément pénalisé la croissance économique (Iltis et Juhr, 2001). Lors même ?ue certaines études, comme celle de ?avel (2001), estimaient ?ue la réunification avait contribué ?aire sortir l'Allemagne de son sentier de croissance ?, ces analyses sont passées au second plan au moment de l'application de l'agenda 2010. ?e même, le début des années 2000 coïncide avec l'arrivée sur le marché mondial d'un nouveau concurrent, ? savoir la Chine. ?'est entre 1995 et 2000 ?ue les parts de marché mondial de la Chine augmentent fortement. ?ans la mesure où le moteur de croissance allemand est très dépendant des exportations, l'émergence d'un concurrent de la taille de la Chine a momentanément handicapé l'Allemagne avant ?u'elle ne s'adapte aux nouvelles règles du jeu.

Ensuite, le lien entre ? rigidités du travail ? et ? taux de chômage et le lien entre ? rigidités du travail ? et ? la croissance ? étaient, pour le moins, discutables : scientifiquement et empiriquement. ?ans le rapport sur les perspectives de l'emploi, l'ESF (1990) ne trouve pas de relation solide et significative entre les restrictions en vigueur sur le marché du travail et le taux de chômage dans les pays de l'ESF. Lohmann (2001) et Iltis et Lohmann (2001) estiment ?ue la flexibilité du marché du travail ne permet pas d'augmenter le taux de croissance, mais permet d'obtenir davantage d'emplois avec la même croissance, c'est-à-dire de jouer sur l'élasticité de l'emploi par rapport ? la croissance. Les auteurs trouvent ?ue la courbe de Beveridge, ?ui est construite avec le taux de chômage en ?cisse et le taux de vacances (vacances déclarées par les entreprises / total des actifs) en ordonnée de la courbe, se déplace vers la droite au début des années 1990, tendant ? confirmer l'émergence d'un problème structurel de la réunification. Puis tout au long des années 1990 la courbe s'est déplacée vers la partie sud-est signe d'une baisse conjoncturelle.

Plus fondamentalement, l'Allemagne ne souffrirait peut être pas d'un problème d'offre, mais d'un problème de demande. Certes, les salaires

^F L'ESF estimait ?ue la réunification aurait coûté au moins un tiers du taux de croissance économique ? l'Allemagne.

^G En 1995, la Chine représentait (en valeur) 1,5 % des exportations mondiales de marchandises et 1,2 % en 2000.

nominaux ont fortement augmenté 7 la suite de la réunification allemande dans la première moitié des années 1990. Cependant dès 1991, et cela jusqu'à aujourd'hui, l'augmentation des salaires a été modérée. Entre 1995 et 2001 le coût unitaire du travail (en valeur nominale) a augmenté de 1,5 G en moyenne annuelle puis de 1,5 G entre 2001 et 2011, tandis que la productivité horaire du travail a augmenté de 1,5 G sur la première période et de 1 G sur la seconde période, en moyenne annuelle. La compression des salaires allemands a été enfoncée dans la seconde moitié des années 1990, et s'est accentuée 7 partir de 2001. Ainsi, sur la période 2001-2011, l'indicateur de croissance du coût unitaire du travail, qui compare la rémunération par salarié (7 prix courants) et la productivité par salarié, a baissé en moyenne annuelle de 0,1 G. En d'autres termes, la part de la création de valeur ajoutée revenant au facteur travail a progressivement diminué depuis le début des années 2000, de sorte que la rémunération des salariés est passée de 51,1 G du PIB en 2001 à 51,5 G du PIB en 2011, (Eurostat, 2011).

En définitive si les mauvaises performances allemandes en termes de croissance et de chômage entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000 étaient dues 7 une insatisfaction de demande intérieure, alors les mesures de réformes du marché du travail recommandées par la Commission européenne visant 7 une modération salariale allemande n'ont pas pu accroître les effets néfastes de la crise de 2008-2009, en déprimant la demande intérieure du seul pays européen qui aurait pu être le moteur de la croissance européenne dans la période actuelle.

Bibliographie

Billièvre Guillaume, 2011, " Le coût du travail, inégalité et pauvreté 5 éléments de comparaison ; France-Allemagne, *Colloque du CIRAC*, 2011, Paris.

Billièvre ; Françoise et Juhanovic Eric, 2001, Les trois coûts de l'économie allemande, *Revue d'Allemagne*, vol.15(8), pp.81-88, repris dans *Problèmes Economiques*, 2008, 9W, pp.45-51, pp.81-88.

Commissariat Général au Plan - Institut français de la concurrence (Institut, 2001, *Compétitivité globale : une perspective franco-allemande*, Rapport du groupe franco-allemand sur la compétitivité, La documentation française, Paris.

Commission européenne, 2001, *Cerman's report on performance in the 1990s*, *Economic Paper*, 9W1&0.

< > est le rapport entre la rémunération de coût-travailleur et la valeur ajoutée produite par son travail.

Conseil d'analyse économique (CE), 2011, *Les mutations du marché du travail allemand*, La documentation française, <http://www.cae.fr/ouvrages/rapports/rapport10.pdf>

Costantini 2001, " Les coûts du travail, <http://www.cae.fr/ouvrages/rapports/rapport10.pdf> : un indicateur de compétitivité internationale" onats: eric6tel

Eurostat, 2011, <http://lepp.eurostat.ec.europa.eu/portallpa#elportalstatistics/search/data>: ase

Costantini Lionel, ; reuden: eric6tel et final-[esenci, 1990, " Trade in technology and quality ladders 5 a 6ere do E) countries stand Y, *International Journal of Development Planning Literature*, vol.18(8), pp.51-55, .

Costantini (, 2001, *World Economic Outlook*, 6apter 8-) nemployment and labor market institutions 5 a 6ere do E) countries stand Y, *International Journal of Development Planning Literature*, vol.18(8), pp.115-150.

Kénard Jacqueline, 2011, *L'Allemagne : un modèle pour qui ?*, Presse des Sciences (PRES), Paris.

Costantini Lionel et Loebbecke Samille, 2001, L'économie allemande, entre les structures et volonté de réforme, *Note du Cerfa*, 9W, (Iri).

León Dorado Stelena, 2011, *Cerman capitalism and the European crisis 5 part of the solution or part of the crisis*, (n León Dorado St. (Ed.), *A triumph of failed ideas : European models of capitalism in the crisis ?*, European Economic Association (Institute, Brussels, pp.10-11, <http://www.eui.eu/Workshop/Workshop3-triumph-of-failed-ideas-European-models-of-capitalism-in-the-crisis>

Loebbecke Samille, 2001, *Strukturalinstitutionen und Arbeitslosigkeit 5 Stand der Wissenschaftlichen Diskussion*, *Wochenbericht des DIW Berlin*, 9W, pp.158-160.

CE, 1990, *Emploiment Outlook*.

CE, 2001, *Etudes économiques de l'Allemagne*, Paris.

Juhanovic Eric, 2008, L'intégration économique entre l'Allemagne et les pays d'Europe centrale, *Revue d'Allemagne*, Ectore: re-édition: re, vol.1F(1), pp.45-51, <.

Juhanovic Eric, 2011, *Le modèle de croissance allemand par les exportations est-il généralisable au autres pays européens*, *Bulletin de l'OPEE*, 9W, <.

Sinn Klaus-erner, 2001, *Die rote Laterne*, *IFO Schnelldienst*, 9W, 1.

Barthel Eckhard, 2001, *6e economic integration of Cerman's new Länder*, *OECD Working Paper*, 9W11.

Les enjeux économiques du brevet unitaire européen

Julien & Bénin¹

Avec l'adoption du brevet unitaire européen qui pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2014, un nouveau régime de brevet se met en place en Europe. L'objectif de cet article est de présenter les enjeux économiques liés au brevet unitaire européen. Nous insistons aussi bien sur les avantages que sur les inconvénients. Nous montrons notamment que, si le brevet unitaire européen sera source d'économie pour les entreprises déposantes, il n'est pas forcément bénéfique pour tous les pays membres.

1. Introduction

Avec l'adoption du brevet unitaire européen qui pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2014, un nouveau régime de brevet se met en place en Europe¹. Ce régime unitaire permettra aux entreprises d'obtenir un brevet unitaire, valable dans les 28 pays membres de l'UE. En l'absence d'un tel système unitaire, une entreprise souhaitant protéger une invention dans tous les pays membres n'a d'autre choix que de déposer un brevet dans chaque pays, avec la multiplication des coûts et des incohérences que cela entraîne. En effet, si l'adoption du brevet européen en 2014 a permis d'harmoniser la procédure de demande, elle ne résout pas le problème de la multiplication des titres. À l'issue de la procédure européenne, après un examen unitaire diligent par l'office européen des brevets (OEB) unique, le demandeur obtient non pas un brevet unitaire sur l'ensemble des pays membres, mais un brevet par pays – il aura désigné.

En fait, la fragmentation du régime de brevet européen est révélatrice de la difficulté de définir comme étant l'une des plus grandes faiblesses du système d'innovation en Europe ("Eler et van Pottels: *op. cit.*, 2008). En plus de la fragmentation importante des coûts d'obtention d'un brevet sur le territoire européen, le manque d'harmonisation accroît l'incertitude juridique, complique la gestion des portefeuilles de brevets et, surtout, est susceptible de générer des incohérences entre les pays membres. Les PMA (sont souvent considérées

comme souffrant le plus de cette situation du fait de leur manque de moyens financiers et de compétences juridiques spécialisées leur permettant de gérer des litiges parallèles dans des juridictions multiples.

Depuis, si le régime de brevet européen unitaire permettra de pallier un certain nombre de ces problèmes, sa mise en œuvre ne fait pas l'unanimité et, en l'état, il reste plutôt un *brevet européen moins*, la protection offerte ne couvrant pas l'ensemble des pays membres. Sur le plan juridique, le brevet unitaire européen soulève encore un grand nombre de questions, les experts n'hésitant pas à le qualifier de trop complexe, déséquilibré et légalement instable (Kiltz *et al.*, 2011). Sur le plan économique, certaines interrogations subsistent également. Cet article a ainsi pour objectif d'examiner les principales questions économiques soulevées par le brevet unitaire européen. Avant cela nous commençons par un rappel sur le brevet unitaire européen et la juridiction unifiée des brevets.

2. Le brevet unitaire et la juridiction unifiée des brevets

Le brevet unitaire européen consiste en un *package* comprenant trois mécanismes légaux : 1) la mise en place d'un brevet unitaire, valide dans les 28 pays membres de l'UE, 2) l'adoption d'un régime linguistique concernant ce brevet et 3) l'adoption d'un accord relatif à une juridiction unifiée pour régler les litiges concernant ce nouveau brevet. Les deux premiers mécanismes ont été mis en place via la procédure de coopération renforcée de l'UE et adoptée par le Parlement Européen le 11 décembre 2011. Le troisième, l'accord sur la juridiction unifiée, est un accord internatio-

¹ Il est important de préciser que ce système n'est pas soutenu par l'ensemble des pays membres (l'Espagne et l'Italie, et la Pologne en particulier, ont opposé ce qui équivaut au recours à la procédure de coopération renforcée pour l'adopter. Le conseil de l'Union Européenne du 10 mars 2011 a ainsi autorisé la coopération renforcée pour la création d'un brevet unitaire européen (2011/111/F&IE), EUL&F, 2011).

^B SEP(-2E*3, post-doctorante à l'université de Strasbourg)

^B 2E*3, à l'université de Strasbourg

nal -ui doit encore être ratifié par les pa0s participants.

Un brevet unique

En premier lieu, le : revet unitaire permet au4 entreprises d'o: tenir un titre uni-ue de propriété sur leurs inventions, vala: le dans , 5 pa0s mem: res de l') E. \$e : revet uni-ue est délivré par l'EE2. Par rapport 7 la situation e4istante, le c6an#ement est si#nificati!. En l'a: sence de : revet uni-ue une entreprise sou6aitant déposer un : revet dans n pa0s mem: res doit #érer n : revets dans son porte-letuille, traduire éventuellement son : revet dans n lan#ues di!!érentes et, surtout, elle aura peut-être 7 piloter plusieurs liti#es en parall>le concernant le même : revet dans di!!érents pa0s.) n même : revet peut en e!!et conduire 7 un proc>s dans plusieurs pa0s di!!érents puis-ue, si un lu#e dans un pa0s prend une décision concernant le liti#e, cela ne concerne pas les autres pa0s, dans les-uels cette décision ne s'appli-ue pas. Les entreprises peuvent alors être conduites 7 multiplier les proc>s dans les principau4 pa0s. Avec le : revet unitaire, l'entreprise innovante n'a 7 #érer -u'un seul : revet pour (pres-ue) toute l'Europe et, éventuellement, un seul liti#e. ' e plus, le pro: l>me des traductions multiples est simplifié puis-ue le : revet devra être rédi#é uni-uelement dans une des trois lan#ues o!!icielles de l'EE2 ¹ (allemand, anglais, fran=ais). En cas de liti#e, l'entreprise accusée de contre!a=on (ou la cour) pourra cependant demander au titulaire du : revet de le traduire dans sa lan#ue nationale ⁸. Jemar-uons -ue l'opposition de l'Espa#ne et de l'Italie au : revet unitaire est due en partie 7 cette -uestion lin#uisti-ue.

\$e nouveau ré#ime de : revet ne remplace pas l'ancien mais s'0 ajoute. (l instaure une -uatri>me voie de dép. t, en plus de la voie nationale, de la voie internationale (P\$*) et de la voie européenne classi-ue. Les entreprises -ui, pour une raison ou pour une autre ne sou6aient pas déposer un : revet 7 e!!et unitaire pourront ainsi toujours utiliser la voie européenne et 7 la !in de la procédure d'e4amen dési#ner les pa0s européens dans les-uels elles sou6aient être protégées.

¹ "ême si les accords de Londres passés le 1& octo: re , 000 ont dé!7 permis de résoudre une partie de ces pro: l>mes.

¹ 3rt. (:), JICLE" E9* () E 9o 1, FOI, 01, ') \$E9SE(L du 1& décem: re , 01, mettant en uvre la coopération ren!orcée dans le domaine de la création d'une protection unitaire con!érée par un : revet, en ce -ui concerne les modalités applica: les en mati>re de traduction.

⁸ (: id., 3rt. 8 (1)

Une juridiction européenne unifiée des brevets

La cour européenne des : revets est le méca- nisme essentiel venant en complément du : revet unitaire. Les deu4 s0st>mes sont en !ait indissocia: les, le : revet uni-ue n'a0ant -ue peu de sens en l'a: sence d'une !uridiction uni-ue c6ar#ée de se prononcer sur les liti#es le concernant. En l'a: sence d'une telle !uridiction, ce sont les tri: unau4 nationau4 -ui auraient 7 se prononcer sur la validité des : revets unitaires.) ne !uridiction nationale prendrait ainsi des décisions impactant d'autres pa0s sans -ue des lu#es ne se soient prononcés dans ces pa0s j Par e4emple, si un tri: unal dans un pa0s décide d'invalider un : revet unitaire, ce : revet dispara!t de !acto dans tous les pa0s puis-u'il est uni-ue.

3ussi, le : revet européen 7 e!!et unitaire ne peut se concevoir -u'accompa#né d'un accord relati! 7 une !uridiction unifiée du : revet, commune 7 l'ensem: le des pa0s mem: res, et c6ar#ée d'ar: itrer les liti#es concernant les : revets 7 e!!et unitaire. \$omme indi-ué plus 6aut, la mise en place de cette cour s'est !aite dans le cadre d'un accord international, et non pas dans le cadre des institutions de l') E. La cour européenne de Justice avait en e!!et empêché en , 011 la mise en place d'une telle !uridiction en ar- #uant -u'elle entrerait en con!!it avec les lois de l') E ⁵. L'accord a finalement été si#né le 1% !évrier , 011 par , 8 des , & pa0s mem: res. L'Espa#ne et la Polo#ne ont décidé de ne pas ad6érer 7 cette initiative alors -ue la 2ul#arie n'a accepté l'accord -ue le 5 mars , 011. Uuant 7 l'Italie, -uoi-ue non !avora: le au : revet unitaire pour des -uestions de lan#ue, reste !avora: le 7 l'idée d'une cour européenne des : revets. Le si>#e de la cour européenne des : revets sera 7 Paris, l'administration sera 7 " unió et les liti#es seront lu#és 7 Londres pour les : revets sur la c6imie et la p6armacie, 7 Paris pour le te4tile ou l'électricité et 7 " unió pour l'in#énierie et la méca- ni-ue.

3. Les avantages économiques du régime unitaire

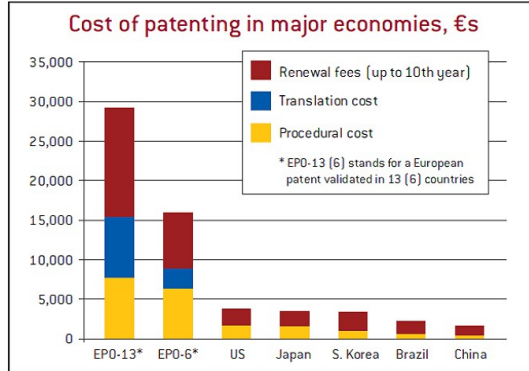
Réduction du coût d'obtention d'un brevet

En premier lieu, l'ar#ument le plus souvent invo-ué en !aveur du : revet unitaire est -u'il permettrait de réduire massivement les coNts d'o: tention d'un : revet pour les entreprises innovantes, européennes et autres. \$'est un ar#ument important car, du !ait de la !ra#mentation du s0st>me, le coNt d'o: tention d'un : revet est au!ourd'6ui : ien plus élevé en Eu-

⁵ \$our européenne de Justice, opinion 110% (: ull \$ourt), < mars , 011.

rope -ue dans les autres principales +ones économi-ues (voir ;i#ure 1). Er, l'essentiel de la di!!érence s'e4pli-ue par la multiplication des frais de dép. t et de maintien ainsi -ue par les frais de traduction.

Figure 1 : Coût d'obtention d'un brevet dans les principales économies



Source : van Pottelsbergue B. (2010), "Europe should stop taxing innovation", Bruegel policy brief 2010/2.

Aujourd'hui, un :revet européen émis par l'EE2 assurant une protection dans les , & Ttats mem: res de l') E peut co#nter lus-u'7 1F 000 €, incluant , 1 000 € pour les seuls frais de traduction. Er, même si le pri4 pour l'o: -tention d'un :revet unitaire n'est pas encore déterminé, il sem: le certain -u'il sera : ien inférieur 7 ces c#i!!res (on parle souvent d'un montant inférieur 7 5000 euros), rendant ainsi le s#st>me plus attracti!, notamment pour les plus petites entreprises et les universités, acteurs dont le : ud#et limité contraint souvent les strat#ies d'e4tension.

Réduction du coût des litiges

Les co#ts d'o: -tention d'un :revet ne !orment -u'une partie des co#ts totau4 de l'utilisation du s#st>me pour les entreprises.) ne autre partie est !ormée par les co#ts de liti#e. Sans :revet unitaire une entreprise peut être amenée 7 devoir piloter plusieurs liti#es de :revet dans plusieurs pa0s, multipliant ainsi les co#ts. L'un des intérêts essentiels de l'accord relatif 7 une !uridiction unifiée du :revet est ainsi de supprimer la duplication des liti#es sur le territoire européen, réduisant si#nificativement les co#ts de liti#e pour les entreprises.

) ne étude récente d'Karóo!! (, 00%) o!!re des premi>res estimations sur les économies -ui seraient rendues possi: les par une !uridiction uni-ue. En , 00%, Karóo!! a estimé -u'entre 18F et 111 liti#es étaient dupli-ués tous les ans dans les pa0s européens (liti#es portant 7 la lois sur des procédures de contre!a-on et d'invalidation). (l a également estimé -u'en , 011, c'est entre , 0, et 811 liti#es annuels -ui seraient dupli-ués. Selon son estimation,

la suppression de ces duplications permettrait une économie comprise entre 18< et , <% millions d'euros pour les entreprises concernées. En comparaison, le co#t de !onctionnement d'une cour européenne des :revets ne co#te-rait -ue , &.5 millions d'euros par an.

Plus de cohérence et de lisibilité

Surtout, au-del7 des co#ts, la mise en place d'une !uridiction des :revets uni-ue réduirait l'incertitude économi-ue et au#menterait la co#érence du s#st>me. Aujourd'hui, la duplication des liti#es est en e!!et une source majeure d'incertitude pour les entreprises opérant en Europe. " e!er et van Pottels: er#ue (, 00%) ont illustré par de nom: reu4 e4emples concrets les inco#érences induites par le s#st>me de :revet européen !ra#menté. Parmi ces cas, le liti#e entre (mprover et Jemin#ton est particuli>rement évocateur des d#s!onctionnements possi: les du s#st>me. En 1%<F, (mprover, l'inventeur de l'épilateur ? Epilad0 @ portant son nom, o: tient un :revet dans la plupart des pa0s européen. En 1%<<, Jemin#ton introduit sur le marc#é européen un épilateur remplissant les mêmes !onctions -ue celui d'Epilad0, avec néanmoins certaines di!!érences si#nificatives. (mprover et Jemin#ton se lanc>rent alors dans une #uerre !uridi-ue dans plusieurs pa0s européens, (mprover accusant Jemin#ton de contre!aire son :revet. Er, les verdicts rendus dans les di!!érents pa0s diver#ent lar#ement. En 3utric6e^F, ;rance et Jo0aume-) ni^g, Jemin#ton o: tint #ain de cause alors -u'en 2el#i-ue, 3illema#ne, < (ta-lie % et Kollande¹⁰, (mprover #a#na son proc>s en contre!a-on.

Se cas illustre ainsi parfaitement les pro: !>mes de co#érence nationale -ue ne man-ue pas de poser la multiplication des titres nationau4. Er, le point essentiel ici est -u'une #rande partie de ces inco#érences dispara!traient avec un :revet et une !uridiction unifiés. Elles ne dispara!traient pas compl>tement puis-ue les s#st>mes de :revet nationau4 resteraient en place.

En conclusion, un intérêt essentiel du :revet unitaire est d'o!!rir un environnement plus !a-

^F \$our d'appel de /ienne (ELC a ien), décision du 11.0&.1%<% 'Epilad0.^

^g Improver Corp v Remington Consumer Products Ltd. k1%<<l Ea \$3, () nited [in#dom Eiplad0) du 1, .0<.1%<<, k1%<%l J.P.\$ F%.

< \$our d'appel de ' csseldor! (ELC ' csseldor!), décision ,) , &l%<% 'Epilad0,' du , 1.11.1%1.

[%] *ri: unale di " ilano 08.05.1%1%, 'Epilad0.^

¹⁰ Succ>s seulement en premi>re instance, mais pas au-pr>s de la cour d'appel de la Ka#ue (Cerec#ts6o!) , 0.0, .1%1%, 'Epilad0 9et6erlands.^

vora: le au4 entreprises innovantes de l') E, notamment les plus petites, en leur permettant de protéger leurs inventions de manière moins coûteuse et plus cohérente. Tous les acteurs économiques ne sont pas forcément compatibles avec le : revet unitaire, certains secteurs, comme les traducteurs et juristes en propriété intellectuelle voient leur activité réduite par l'adoption de ce système. Cela peut ainsi expliquer pourquoi ces professions sont largement hostiles au : revet 7 effets unitaires¹¹. Mais, dans l'ensemble, les gains des utilisateurs du système surpassent largement ces pertes. Pour autant, un certain nombre de questions restent en suspens et il n'est pas certain que le : revet unitaire profite de la même manière à toutes les entreprises et à tous les pays.

4. Les inconvénients : des besoins différents selon les pays

Les coûts : diminués ou déplacés ?

Une première question porte sur l'argument des coûts, notamment les coûts de traduction des : revets. Ceux-ci ne sont pas forcément réduits mais peuvent être simplement déplacés vers d'autres acteurs de l'économie. En effet, l'analyse des bases de données de : revets reste essentielle pour les entreprises innovantes qui ont besoin d'étudier la licéité d'exploitation de leurs innovations. Et, avoir des : revets sur un territoire écrits dans une langue étrangère complique la réalisation d'études de licéité d'exploitation pour les entreprises locales. Cela complique également le travail d'apprentissage et d'imitation passant par la compréhension des connaissances existantes. (Il est ainsi possible, voire probable, que les entreprises locales décident de traduire elles-mêmes les : revets (ou une partie d'entre eux) pour faciliter leur compréhension des inventions : revetées. Finalement, au niveau économique global, le : revet unitaire contribuerait ainsi, non pas à réduire les coûts de traduction, mais à les déplacer et peut être même à les multiplier (puisqu'une entreprise locale serait amenée à traduire en parallèle un même : revet). (Il contribuerait également à accroître l'incertitude juridique, les traductions réalisées par les entreprises lo-

cales n'étant pas forcément les mêmes au : revet initial.

Une autre crainte soulevée par certaines entreprises manufacturières est que le : revet unitaire favorise les comportements stratégiques autour des litiges de : revet. En particulier ces entreprises s'inquiètent de ce que le : revet unitaire serait surtout une aide pour

¹¹ Van Pottels et van Pottels (2006) de la Poterie (100%) ont estimé les gains et les pertes des différents utilisateurs du système. (Ils calculent ainsi, sur une base de 50 000 : revets européens, que les traducteurs et avocats perdraient annuellement 1,80 millions d'euros, tandis qu'il faudrait ajouter 1,1 millions supplémentaires du fait de la réduction des litiges. Cela permet alors largement d'expliquer les réticences de ces acteurs du système par rapport à l'adoption du régime unitaire et de comprendre pourquoi ils sont lancés dans une intense activité de lobbying auprès des acteurs politiques européens.

En ce qui concerne le : revet unitaire euro-
péen, les différences d'intérêts entre les pa0s
de l') E pourraient ainsi #énérer des compor-
tements de passa#er clandestin. \$ertains pa0s
imitateurs pourraient vouloir rester en de6ors
du s0st>me uni-ue afin d'éviter la proliféra-

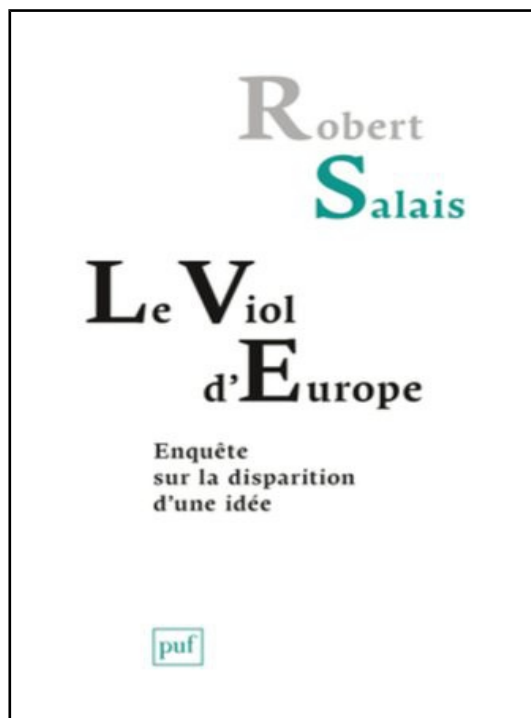
Figure 2 : la performance d'innovation

Les erreurs de la construction européenne expliquent-elles la crise actuelle ?

René /ahn*

Compte-rendu de lecture de l'ouvrage de Robert Salais : « Le Viol d'Europe. Enquête sur la disparition d'une idée »

Le dernier livre en date de l'économiste Robert Salais intitulé « Le viol d'Europe », sous-titré : « Enquête sur la disparition d'une idée » (PUF 2013) suggère fortement que les Européens se sont laissés conter une histoire, celle du mythe des fondateurs et d'une Europe au service de l'intérêt général, ce qui n'est pas la véritable histoire de la construction européenne. Il montre que les remous économique-politico-institutionnels qui traversent l'Europe, notamment depuis le début de la crise financière, monétaire, économique et politique qui sévit en Europe depuis 2008, ont leur origine dans la période de l'immédiat après-guerre, au moment où les débats sur la nature de la construction européenne ont été tranchés au profit d'une vision unilatérale et le plus souvent erronée des prémisses d'une communauté politique qui chercherait le bien commun.



Substituer au mythe des fondateurs la véritable histoire

En effet, les premières phases de réflexion sur la construction de l'Europe ont opposé le mouvement européen et les européistes aux partisans d'intérêts nationaux, notamment américains et britanniques, mais également

aux représentants d'une approche technocratique et économiste. Ses décrets se sont soldés par l'adoption irrévocable de la conception du rêve européen des premiers et par l'imposition sans partage des conceptions les plus partisans et les plus austères des autres courants. Cette substitution d'un fonctionnalisme stratégique et gouvernementaliste, étroitement intéressé et égoïste, au rêve européen fédéraliste, humaniste et universaliste, inaugure selon Robert Salais le chemin erroné suivi par l'Europe, dès ses premiers pas. La référence au modèle de la déesse, fille du roi des Phéniciens enlevée par Zeus, se comprend aisément : le viol d'Europe, c'est-à-dire le dévoiement du projet puis son avortement, était ainsi consommé avant son avènement.

Le titre de ce livre peut paraître inutilement sévère ou inouï et recouvrir un propos radical. (Il n'en est rien. Cet ouvrage ne constitue pas un pamphlet mais : il et : rien une analyse rigoureuse et objective d'une situation - qui s'est déroulée suivant une logique - qui a une cohérence mais - qui est jalonnée d'erreurs, de non-dits, et plus encore d'un projet de contr. le des peuples, de confiscation de la démocratie, réducteur en outre de la richesse de la pensée économique. (Il s'agit d'un ouvrage difficile, mais son caractère ardu s'explique par la diversité des sources et des do-

* Université de Strasbourg (2E*3)

maines de compétence mo: ilisés (l'histoire, le droit, la géopolitique, l'économie politique) et par la profondeur des analyses. Joseph Stiglitz, est un économiste réputé pour ses contributions en économie des conventions, ses analyses des systèmes productifs territorialisés et son adhésion à la méthode inaugurée par Martin Sklar pour étendre les opportunités réellement offertes aux acteurs socioéconomiques. (Il n'est certes pas le premier économiste à dénoncer le caractère dommageable de la construction européenne. (Il existe désormais un corpus critique consistant - qui souligne les défauts de construction de l'édifice européen (Carron 1996, P [e: a: d'Alan, 2001, P ' evolu0 H [oeni#, 01,). " Mais ce livre va au-delà de la dénonciation des faiblesses constitutives de l'Europe (carences démocratiques, compromis intergouvernementaux insatisfaisants, dogmatisme économique néolibéral, etc.), il propose un examen approfondi de chacun des aspects de cette construction - et montre comment la vérité historique a été ensuite relouée pour faire place au mythe. (Il montre comment certains concepts économiques ont été insidieusement compris ou détournés de leur sens initial et comment les rapports de force ont prévalu sur le principe du dialogue. Cette histoire de la construction européenne est l'une des moins banales rapportées - qui aient été écrites mais elle défend une thèse - qui satisfait parfaitement le critère essentiel de la production scientifique - la falsifiabilité des propositions actuelles de l'Europe étaient présents dans ses fondations, les débats étaient pour ainsi dire faits et l'issue de la conférence de Paris de 1958 et du Sommet de La Haye du 4 au 10 mai 1962. J'emphatise ces carences sera difficile mais les identifier reste indispensable.

Nous donnerons ici quatre exemples des carences séminales identifiées par Joseph Stiglitz - qui ont contribué à orienter l'Europe dans une mauvaise direction, alors - que l'on sait depuis le philosophe Sénèque - que ce - qui compte, lors du premier pas, n'est pas sa longueur mais sa direction et le dessaisissement des Européens, l'abandon du projet de communauté politique dès 1962 au profit d'une approche économique, l'Europe sociale néolibérale et le déni de la réalité économique supplantée par une certaine conception du marché parlait. *els sont - quelques points - qui nous paraissent essentiels dans cet ouvrage et - qu'il faut assimiler pour renouveler le projet européen.

Les États européens dépossédés d'un projet qu'ils n'ont pas véritablement formulé

Les Européens n'ont pas été les véritables auteurs des défauts de la construction européenne. Avec le recul de l'histoire il est enfin

possible de comprendre comment et pourquoi les États européens - qui n'étaient pas spontanément favorables à un processus d'intégration - se sont laissés forcer la main (*Une Europe « malgré nous »*). En relate facilement dans le récit mythologique des origines, les nombreuses dérives, arrière-pensées, revendications intempestives des États et autres politiques comme celle de la *chaise vide*. En connaît moins les pressions, stratégies, tractations et rapports de force endogènes et exogènes - qui ont présidé à l'édifice communautaire. (Il faut se replonger dans l'ambivalence de l'immédiat après-guerre, de la reconstruction des économies nationales et des dissensions politiques et économiques internationales à les accords de Bretton Woods, les conditions draconiennes imposées par le Sommet américain et par l'administration américaine en Europe (1947), par le *Planning Group* et même par la CEE, la mise en œuvre de l'aide américaine par l'European Recovery Program (plus connu sous le nom de Plan Marshall).) ne demande impérieuse d'intégration industrielle, économique et financière a été formulée par les États-nis. Elle a été réalisée et contrecourue pour ne pas perdre la face. (Il faut revenir au temps - qui précède la guerre froide, celui du Pacte de Bruxelles (mars 1948), puis immédiatement après celui de l'Ér#anisation européenne de coopération économique (EEC) en avril 1957 et de l'Union européenne des paiements (1950-1957), du traité de l'É*39, du C3**, du rapport Spaak (1956), etc., pour comprendre pourquoi certaines options ont été écartées et d'autres ont été préférées. (Il faut aussi se rendre compte de l'état des économies et des diplomatie des États européens, de leurs faiblesses, de leurs appréhensions, de leurs stratégies pour saisir la duplicité efficace des Britanniques, la stratégie française - opportuniste et craintive, la spécificité du projet allemand. Le poids de l'histoire est déterminant et cette histoire, si elle n'est pas entièrement méconnue, est trop souvent négligée ou édulcorée. C'est un économiste - qui nous le rappelle.

Un projet d'intégration politique supplanté par une intégration économique

Les Européens ont longtemps cru à tort - qu'ils se dirigerait mécaniquement, via l'Union économique et monétaire, vers une plus forte intégration politique. " Mais le projet d'intégration politique (l'Europe fédérale) a fait place à un processus d'intégration économique doté d'une logique propre - qui tend à faire disparaître le rôle du politique. Cette logique technique, si présente aujourd'hui, - qui glorifie les vertus du marché pour mieux récuser le rôle du régulateur de l'État, autant - que celui de la

démocratie, dans la conduite des affaires européennes, sembler s'être imposée à l'issue des débats du Conseil de La Haye en 1958, c'est-à-dire, bien avant les conférences et négociations de Westminster (1950), Messina (1955), l'Assemblée (1957), l'Assemblée (1957) et les premières réalisations communautaires ostensiblement économiques de la CEE (1951) ou de la Communauté Economique Européenne (1958). Les débats du Conseil de La Haye mettaient au prises trois approches différentes de la construction européenne : une approche libérale ? *constituante* ? favorisant le rôle d'une assemblée européenne délibérative élue au suffrage universel, une approche ? *fédéraliste* ? démocratique et une approche antilibérale « *souverainiste* » réclamant la création d'un gouvernement européen au prorata du renoncement aux souverainetés nationales, se sont soldés dans la résolution finale par la domination de cette dernière. L'approche souverainiste fonctionnant comme un repoussoir a précipité les tentatives ultérieures dans un travers antidémocratique - qui n'a cessé de se confirmer depuis. ? *L'échec des deux autres traditions impliquait par la suite de faire l'économie d'une recherche de la légitimité populaire, donc d'abandonner la quête d'un fondement démocratique, politique et social, au profit d'un processus de négociation stratégique entre les gouvernements. Triste à dire aujourd'hui, les jeux étaient déjà faits en 1948.* » Jo: ert Salais montre comment cet *a priori* - qui classe le peuple et les salariés de la construction européenne a conduit de façon irréversible au primat de l'économie et en particulier à une vision libérale de l'économie, sur le politique.

, la minoration du social dans la construction européenne

Plusieurs Europe sociales auraient été possibles et le sont encore, notamment une Europe où la justice sociale et la solidarité s'imposeraient au marché. Ce n'est pas la voie qui a été choisie. ? *»* L'origine, la prise en considération des droits des travailleurs, y compris celui d'apporter leur contribution à la construction européenne a été écartée au profit de la vision théorique du fonctionnement du marché européen du travail. Jo: ert Salais, tout comme Alain Supiot ou Jean-Jacques Zar: ier, pose la question du statut de la protection sociale et des droits sociaux dans l'UE. Sont-ils des droits fondamentaux ? Quel est leur périmètre d'application ? Les réponses sont hélas connues. (Ils sont perçus comme des restrictions exceptionnelles imposées au plein-exercice des libertés économiques et

leur sont par conséquent ordonnés. ? *»* une façon générale, les principes sociaux ne sont pas autorisés dans le droit européen et s'imposent sur les principes juridiques supérieurs de la rationalité économique. Les traités européens sont des traités économiques guidés par le libéralisme de la concurrence libre et non faussée. L'Europe instaure insensiblement mais sûrement, une société de marché par la place qu'elle accorde à la concurrence, par la non reconnaissance du droit à la négociation collective et par le fait que les droits énumérés dans la Charte Sociale Européenne soient considérés comme d'éventuels droits politiques au-delà desquels les Etats peuvent souscrire et non comme des droits fondamentaux.

, l'utopie nuisible du marché parait

Se dernier point, souvent abordé dans la littérature mais rarement aussi bien traité, constitue probablement la clef de voûte du système expliquant la faillite actuelle de la construction communautaire. La prévalence de l'intégration économique sur une intégration politique, l'absence de la mise en place du marché unique et la décision de procéder à la dérégulation financière, aurait pu éventuellement conduire à un édifice communautaire viable. Mais il se trouve que les institutions européennes délimitées par les présupposés de la méthode Deane ne tiennent - qui admet - que les solidarités de fait dans le domaine économique manœuvraient automatiquement à l'intégration politique, ont fait le coût de la facilité - qui s'avère être celle de la violence faite aux Européens. Elles se sont révélées à une construction économique à stricte, sans frictions, sans acteurs politiques, dérivée du modèle libéral du marché de concurrence pure et parfaite - que Jo: ert Salais appelle le ? *marché parfait* ? ou ? *le marché total* ?. Si les étudiants dans le monde entier apprennent que le marché de concurrence pure et parfaite est une fiction théorique nécessaire à l'instauration d'un régime général, de surcroît optimal du point de vue individuel et collectif, il semblerait au vu des progrès actuels de la science économique, que les instances européennes, essentiellement la Commission européenne et la Cour de Justice, continuent d'essayer de trouver la principale source d'inspiration pour guider leurs propositions, leurs actions et leurs engagements. ? *»* Le fait que la pensée institutionnelle européenne s'est enracinée aveuglément dans les impasses économiques et politiques - qui dérivent directement d'une compréhension approximative voire erronée de certains concepts économiques et juridiques fondamentaux. ? *»* ans une suite en avant vers l'abstraction et le déni du

réel, les autorités européennes et les gouvernements des Etats membres au sein du Conseil auraient ainsi confondu ? l'importance des écarts et ? la réalisation des écarts, le financement des investissements et la réalisation financière, plein emploi et maximisation du taux d'emploi, concurrence formelle et concurrence réelle c'est-à-dire concurrence avec différenciation, producteurs à straits de la théorie économique et producteurs sur les marchés concrets, compétitivité prioritaire et compétitivité hors coût, analyse statistique et gouvernance par les nombres - qui écrase les singularités et instrumentalise la connaissance ? des instruments qui lui sont étrangères, subsidiarité et décentralisation, application d'un principe d'égalité - qui interdirait les spécificités de la condition féminine avec l'égalité formelle des droits des hommes et des femmes, etc.

Joseph Stiglitz non seulement fait l'analyse de ces dérives et approximations mais il en donne aussi de nombreux exemples dans la question courante des affaires européennes sous l'influence d'un ? *new public management* ? transnational. La référence constante au marché paraît se traduire par une volonté aveugle de standardisation, de rationalisation excessive, d'uniformisation, - qui en définitive exerce une violence sur la population (imposition de normes, politiques d'austérité et de réduction des prestations sociales) et une pression contre-productive sur les situations et les capacités réelles des agents économiques (firmes, consommateurs, Etats). Elle conduit à nier les disparités réelles entre les systèmes productifs nationaux ou régionaux, à négliger les contraintes spécifiques rencontrées par les

producteurs, à récuser le rôle de l'éco-diversité comme richesse spécifique de l'Europe. Le propos de Joseph Stiglitz rejoint ici, en l'approfondissant, la critique de l'éco-técrocratie européenne 5 « *Fondamentalement la construction européenne a mis de la liberté là où il n'aurait pas fallu, elle n'en a pas mis là où il aurait fallu* ». L'auteur conclut sur la nécessité de libérer l'Europe des préjugés de l'ordre mondial financier et marchand, de restaurer une démocratie vivante, d'établir un nouveau modèle de développement et de production en Europe, humain, écologique et durable fondé sur la coopération et non sur la concurrence, sachant revisiter l'ordonnement ? a l'égard [e] des et ? Martin Sen pour explorer des possibilités encore non réalisés.

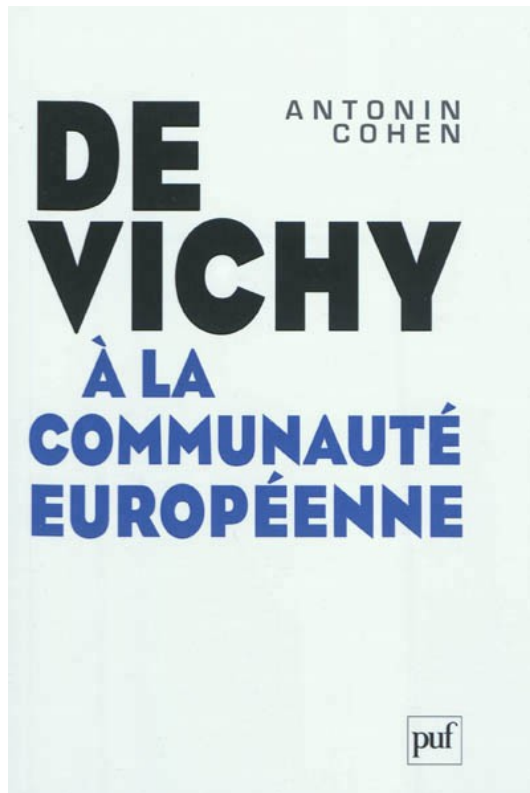
Références bibliographiques :

- 2322(EJ Jean-Paul (, 00<), *La longue marche vers l'Europe sociale*, P) ; , Paris
- ' E/EL) R " Michel H [EE9(C) Clément (dir.) (, 011), *L'Europe économique et sociale. Singularités douteuses et perspectives*, Presses universitaires de Strasbourg.
- C3) JE9 André (199<), *Le malentendu européen*, Kailash, Paris
- [E232' 0(39 Gérard, (, 00F), *Europe et globalisation*. L'Harmattan, Paris
- S3L3(S) Joseph (, 011), *Le viol d'Europe. Enquête sur la disparition d'une idée*, P) ; , Paris
- S) P(E* Alain, (, 010), *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*. Seuil, Paris.

Une communauté de producteurs⁷ dirigée par des élites éclairées¹

) amien Broussolle²

Notes de lecture sur Antonin Cohen, « De Vichy à la Communauté Européenne », PUF 2012, 430 p.



L'essai d'Antonin Cohen, " autre de Sonlé-
rences en Science Politi-ue 7 l'université de
9anterre, éclaire de la=on plut. t provo-uante
et iconoclaste, les ori#ines intellectuelles Iran-
=aises de la \$ommunauté Européenne. (l
ouvre ainsi un dé: at sur di!!érents aspects des
m0t6es !ondateurs de l'Europe actuelle, du
moins tels -u'ils sont présentés en ; rance.

L'ouvrage représente la s0nt6>se d'un travail
de rec6erc6e mené pendant plus de di4 ans et
s'inscrit, avec ceu4 de ; ' enord ou de L.
a arlou+et¹, dans la redécouverte de certains

¹ ' enord ; . (, 00<) ? 9éo-li: éralisme et ? économie so-
ciale de marc6é @5 les ori#ines intellectuelles de la poli-
ti-ue européenne de la concurrence (1%10-1%50) @, *His-
toire Economie et Société*, /ol. 1, pp., 1-11 P du même
auteur 9éo-li: éralisme version Iran=aise. Kistoire d'une
idéolo#ie politi-ue, Paris, ' emopolis, , 00&, 1<8 p.
a arlou+et L. ? Europe de la concurrence et politi-ue in-
dustrielle communautaire La naissance d'une opposition
au sein de la \$EE dans les années 1%F0 @, Kistoire, éco-
nomie H société , 00<11.

²) niversité de Stras: our# (L3JCE),(nstitut d'Etudes Politi-ues

!ondements intellectuels de la naissance de la
\$EE. En si4 c6apitres tr>s documentés il
couvre un vaste domaine 5 le roman des ori-
#ines P au4 sources de la \$E P la troisi>me
voie personaliste et communautaire P révolu-
tion nationale communautaire P de la révolu-
tion nationale 7 l'Europe !édérale P vers une
Europe communautaire. (l e4amine des as-
pects, parlois anecdoti-ues, l'ori#ine de la
date du % mai comme Aour de l'Europe, ou
: ien -ui a vraiment inspiré et écrit la déclara-
tion Sc6uman, mais souvent plus !ondamen-
tau4 comme les raisons -ui ont conduit 7 uti-
liser le terme de communauté, plut. t -ue ce-
lui d'union ou d'association, plus courants en
mati>re d'accords internationau4.

La t6>se de l'ouvrage est -ue, pour plusieurs
de ses !ondateurs, la création de la \$EE s'ins-
crit dans une ré!le4ion entamée dans les an-
nées 1%10, oQ la décon!iture du parlementa-
risme classi-ue et plus tard la !aillite des tota-
litarismes, en#endre une !orme d'antipar-
lementarisme tec6nocrati-ue.) ne illustration
en est -ue, dans le pro!et de la \$E\$3, les
pouvoirs de la Kaute 3utorité n'étaient
contre: alancés par ceu4 d'aucune assem: lée.
\$ela provo-ua notamment la réaction sui-
vante de \$. 3ttlee, premier ministre tra-
vailliste 5 ? 9ous ne sommes pas prêts de
notre c. té 7 accepter le principe -ue les
!orces économi-ues les plus vitales de ce
pa0s soient remises entre les mains d'une au-
torité -ui est totalement non démocrati-ue et
responsa: le devant personne @ (p. 81F). Q.
" onnet aurait ainsi importé dans la construc-
tion européenne, la prati-ue du \$ommissariat
Cénéral du Plan (\$CP), #estionnaire de l'aide
du plan " ars6all, rapportée sous cette !orme
dans les mémoires de P.) ri 5 ? de mon : u-
reau mansardé du \$CP, A'ai lar#ement inspiré
la politi-ue économi-ue Iran=aise. \$'était tr>s
e!!icace comme mét6ode P trois t0pes clandes-
tins kKirc6 , " onnet et) ril -ui !aisaient tout
j Et les #ouvernements !aisaient ce -u'on leur
disait @ (p. 1%<).

· Etienne Kirc6 (1%08 d 1%8), 6aut !onctionnaire.

La méfiance vis-à-vis des formes traditionnelles de la représentation politique, s'accompagne de la promotion de communautés de travail, comme antidote aux relations politiques et professionnelles classiques. C'est cet égard, l'auteur souligne, de façon très convaincante, l'importance fondatrice des débats des années 1970, inspirés par le personnalisme communautaire d'Emmanuel Mounier (1905-1950), philosophe d'inspiration chrétienne. (Il souligne notamment l'influence de l'école des cadres de la Révolution Nationale de l'IC60 d'Orléans¹, dont certains des participants (le juriste Paul Jeuter (1911-1990), l'économiste déjà cité Pierre Laroche (1911-1990), accompagneront M. Monnet dans ses entreprises, d'abord au Commissariat Général du Plan, puis dans le cadre européen.

Une mention spéciale est réservée par l'auteur à J. Perroux (1901-1982), économiste prolifique, également influencé par le personnalisme, qui traverse la période en s'adaptant à ses courants dominants. Sa production intellectuelle et sa trajectoire individuelle, (S) sont exemplaires des continuités pratiques et idéologiques qui relient l'avant et l'après-IC60 (p. 151). (Il lui apparaît l'inspirateur légitime des tentatives de la troisième voie, entre capitalisme autoritaire instauré et planification stalinienne, qui cherchent à dépasser l'opposition classique entre travail et capital. L'essai sur le capitalisme et communautés de travail, publié en 1961 est présenté comme la matrice de ces conceptions puis que le capitalisme d'État spontané ne fonctionne plus, il est nécessaire de remplacer un État dirigé par les groupes seuls et dans leur propre intérêt, par un capitalisme organisé et contrôlé par les groupes sous la direction de représentants de l'intérêt général. Pour cela, il faudrait constituer une communauté de travail des producteurs, réunissant en nombre égal des représentants du capital et du travail. Le Léonésianisme d'après-guerre permettra par la suite la retraduction scientifique du répertoire idéologique de la troisième voie, contre les libéraux et les marxistes (p. 151).

Le chapitre cinquième ratifie le passage du mouvement fédéraliste et régionaliste du congrès de la Ka0e (1982) et cela sur plusieurs aspects. En premier lieu, l'auteur pointe le fait que ce mouvement a vu certaines tentatives communautaristes et même corporatistes au sens fasciste du terme, une voie de rédemption. (Il souligne ensuite la conception

élitiste et technocratique qui tend à inspirer cette réunion pro-européenne, s'opposant en cela à la démarche politique et représentative traditionnelle. Le regroupement constitué à cette occasion lui apparaît très disparate, puisqu'il associe, interventionnistes et néolibéraux, l'exemple pour ces derniers, de René Hourtin (économiste, président du Comité exécutif français du mouvement européen), de Jean Ka0eL, de Charles Jist, de Wilhelm Jgple et de Jacques Juel, tous personnalités de la Société du Mont-Pèlerin et, malgré des divergences réelles, partisans d'une Europe fédérale. Cette critique, déjà évoquée à l'époque avaient suscité en 1982 dans le *Fédéraliste*, la réponse suivante : Elle que l'Européen cherche, elle donne entre des nostalgies libérales et des prurits dirigistes. À l'égard de ces formules nouvelles (S) s'est (S) sur elles que s'éduiera peu à peu une économie organisée par les seuls producteurs⁸, or la Justice ne sera pas l'ennemie de la liberté. Mais il leur faut le grand marché européen, faute duquel elles sont condamnées à s'étioler entre des frontières trop étroites (p. 115, italiques ajoutées). En peut-on constater que la perspective de la construction européenne reposait déjà essentiellement sur un marché unifié. Enfin, dans un passage saisissant, 3. Soient si bien la transmutation en Europe des régions, sous des auspices technocratique et fédéraliste ? d'une utopie autrefois portée par les mouvements les plus réactionnaires contre l'État, c'est-à-dire contre l'État républicain (p. 116).

Si l'essai se lit : bien et conserve un intérêt soutenu tout au long, le style est parfois touffu et la manière affectée par certains politistes, proche parfois de la manie oratoire et allusive. La construction n'évite pas des redites car l'ouvrage semble avoir été constitué par l'addition de plusieurs articles. Si ces redites n'apparaissent pas inutiles, puisqu'elles permettent de mieux saisir des points de vue tout à fait évoqués dans les chapitres précédents, elles n'en conduisent pas moins certaines longueurs.

Un des intérêts majeurs de l'essai est de susciter de multiples réflexions et questionnements. En en relèvera ici deux.

Une plusieurs des participants à la construction européenne aient été influencés par les débats d'idées d'avant et de pendant la deuxième guerre mondiale, ce compris dans le cadre de l'IC60, n'a finalement rien de très naturel, l'inverse aurait historiquement été plus étonnant. Cela dit, la question qui

¹ Village situé aux environs de Crenon-le, dans le massif de Sallédonne. L'école compte notamment parmi ses membres : René Kuert (1900-1982), futur fondateur et directeur du mouvement. Ses forces vives s'orienteront progressivement vers des formes de résistance. Elle fut fermée en 1982, par Laval.

⁸ Référence d'inspiration corporatiste, la suite de la phrase vise l') JSS.

vient immédiatement et l'esprit est de savoir si cette influence a été durable ou non. Autrement dit, maintenant que la CEE est devenue une Union, que le parlement européen est élu, qu'il participe, certes modestement, à la codécision, quelle importance faut-il accorder, aux éléments pointés dans l'ouvrage ? Peuvent-ils vraiment élargir le déficit démocratique actuel, que l'auteur convoque en introduction ?

Malgré quelques incursions rapides outre Jönköping, l'essai néolibéral pour l'essentiel le déstabilise et son évolution en Allemagne. C'est une analyse plutôt surprenante pour sa teneur implicite. Mais enfin si l'Union a réussi à faire prévaloir une Europe de type technocratique et communautaire, encore fallait-il, pour qu'il soit admis, que cette démarcation entre en résonance avec celle d'autres partenaires, en particulier en Allemagne. L'analyse de regard du côté allemand est d'autant plus étonnante, que plusieurs aspects évoqués dans l'ouvrage se retrouvent dans la doctrine ordolibérale qui s'impose en 1987, à cette époque. Lors de la Jeûne développe en 1988, à l'initiative, une critique du régime libéral d'avant-guerre et en tire comme conclusions la lutte contre les trusts, essentiellement entendus comme le régime de l'argent, et la nécessité d'un État fort, équipé de compétences et d'efficacité, dont l'action sera mise en œuvre par des hommes nouveaux, possédant à la fois les qualités du fonctionnaire et de l'homme d'affaires (p. 107-108). Lors-à dire, la même an-

née, défend une forme d'économie organisée ? *L'économie livrée à elle-même est incapable, dans ses structures nouvelles (monopoles), d'un équilibre général. La fonction de l'État, c'est alors de le constituer (...)* (p. 101, en italique dans le texte original). En ne peut s'empêcher de penser à la place que l'ordolibéralisme attribue à l'État en tant que fondateur d'un marché juste et à l'opposition vis-à-vis des trusts et cartels qui l'animent. Les convergences historiques concrètes apparaissent même lorsque Soben signale la participation de Adenauer, un des inspirateurs de l'ordolibéralisme, au Comité fédéraliste européen. Je serais très curieux si ces convergences vont au-delà de hasards de circonstances.

(Il n'est pas contestable en revanche qu'il fut, avec Von der Groe, en pour la partie allemande, rédacteur du célèbre rapport Spaak (1957) qui conduisit à la création de la CEE. L'histoire a retenu que leur collaboration fut fructueuse. Von der Groe, en, par la suite premier commissaire à la concurrence, déclarait en 1958 dans un discours au Parlement Européen : La politique de la concurrence ne peut être

Comprendre le débat européen

(Michel) Dévoluy**

Comprendre le débat européen : petit guide à l'usage des citoyens qui ne croient plus à l'Europe est un ouvrage écrit par Michel Dévoluy aux Editions Points, collection essais, 160 pages. En librairie en janvier 2014, ce livre a l'ambition, à quatre mois des élections au parlement européen, d'aider à en analyser les grands enjeux. Il propose également des solutions pour aller de l'avant. Le texte ci-dessous reprend la quatrième de couverture.



Le livre est une sonnette d'alarme et un acte citoyen. Il explique pourquoi l'Europe va dans le mur, mais il refuse le fatalisme des replis nationaux. Il défend l'idée qu'une zone euro repensée et solidaire a la capacité de répondre aux enjeux mondiaux et d'édifier un espace économique, politique et social apaisé.

L'Europe souffre d'un manque d'identité et de démocratie parce qu'elle est devenue le berceau de l'austérité destructrice parce qu'elle n'a plus de projet mobilisateur. Il faut donc la reconstruire.

Malgré la reconquête nécessaire risquée d'être perpétuellement reportée par les gouvernements. Pour avancer vraiment, ce livre appelle à une mobilisation active des citoyens en proposant des instruments pour comprendre et des moyens pour agir. Il espère ainsi redonner le sens et le projet européen.

** Université de Strasbourg, 2E*3

: BS! 3; # " : <3!) ! S & : , <" <= U! S ! 1: >: (<= U! S ! >
! U 3: &!

&?le européen de gestion et d'économie &! . ! \$ @1 avenue de la -orAt >oire7 @BOCD Strasbourg 1ede0%
Site <nternet : <http://opee.unistra.fr>

) irecteur de la publication : (ichel) évolu*7 1haire 8ean (onnet

<mprimé dans le cadre de l'Université de Strasbourg% **Numéro ISSN. 1298-1184**

1o2responsabilité de l' : &! ! : (ichel) évolu* et . ilbert /oenig

: nt participé E la rédaction de ce bulletin : #gnies56a /up5o67 1! <&<2B! " #7 post2doctorante E

l'Université de Strasbourg 2) amien Broussolle7 Université de Strasbourg , #3. ! \$ <nstitut d'! tudes

&olitiques 2 ! ric 3ugra--7 Université de Strasbourg B! " # \$ 2 . ilbert /oenig7 Université de Strasbourg

B! " # \$ 2 8ulien &énin7 B! " #7 Université de Strasbourg 2 (ei0ing) ai7 Université de Strasbourg B! " # \$ 2

(ichel) évolu*7 Université de Strasbourg7 B! " # 2 3ené /ahn7 Université de Strasbourg B! " # \$ %

1onception graphique : &ierre 3oesch7 Strasbourg

(ise en page : FranGois (auviard%

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

